

Exp. L'Interfédé
Rue Marie-Henriette 19-21 • 5000 Namur

**La revue trimestrielle
du secteur de l'insertion
socioprofessionnelle**
Trimestriel • 4^e trimestre 2021

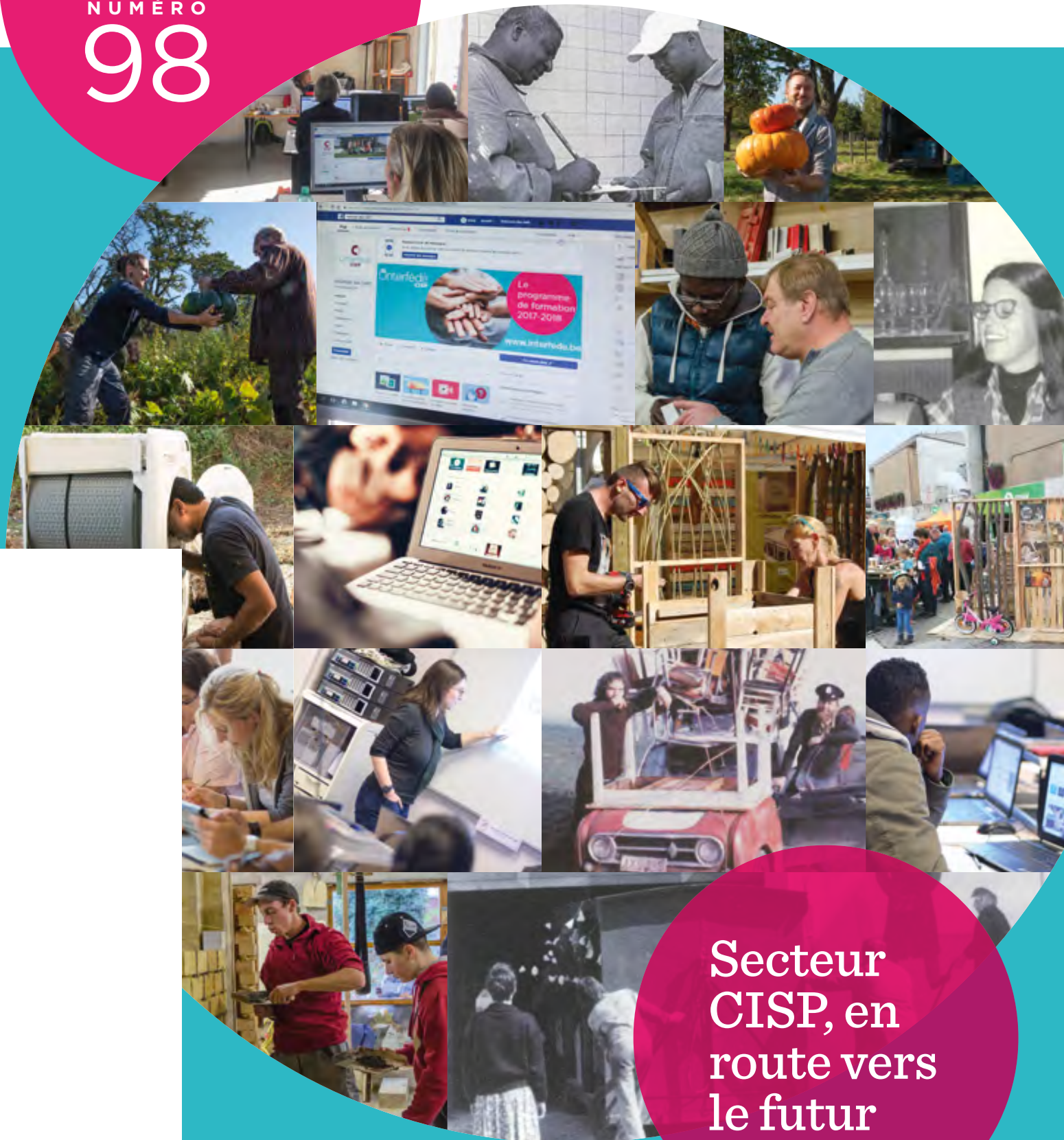
NUMÉRO

98

Editrice responsable : Anne-Hélène Lulling
 Rue Marie-Henriette, 19-21 à 5000 Namur

bpost
PB- PP
BELGIE(N) - BELGIQUE
MassPost Namur P801127

Lessor



Secteur CISP, en route vers le futur

Linterfède
CISP

∴ Sommaire



Éditorial

3

Dossier – Intro

4

La charte du secteur : faire chemin ensemble

5

Qu'est-ce qu'un CISP ?

8

Histoire du secteur CISP : 50 ans d'évolutions

14

Secteur CISP : Former autrement

18

L'Interfédé, au service du secteur CISP

22

Enjeux et perspectives du secteur CISP

27

Les CISP par Bassin - Lieux de formation

30



**Le numéro 99 sortira
en janvier 2022.**

Son thème : Préparation
de l'Assemblée sectorielle 2022

Contact : Véronique KINET
081/74.32.00

E-mail : secretariat@interfedeb.be

Alors que l'année se termine, c'est l'heure des bilans. 2021 aura été marquée avant tout par la poursuite de la crise sanitaire. Avec la vaccination de la population et l'assouplissement des mesures de protection, l'espoir d'un retour à la vie sans contrainte a été bridé par l'apparition d'un variant encore plus contagieux de la covid. **Le retour au présentiel dans les centres décidé fin de l'été s'est révélé particulièrement contrarié et contrariant.** Les difficultés de recrutement dans la majorité des CISP tout comme dans tout le secteur de la formation professionnelle des adultes sont devenues LE problème prioritaire auquel répondre afin d'assurer une relance effective des activités.

Parler de recrutement n'a rien de nouveau, ce type de débat est connu dans notre secteur depuis plus de trente ans. Avec la crise sanitaire, toute l'offre de services a été durement touchée avec **une chute sans précédent de la fréquentation.** Elle a aussi pour effet de retarder le retour de publics particulièrement démobilisés dans les centres de formation. Les causes en sont nombreuses, on en relèvera trois d'entre elles. Ainsi, nous constatons **la faiblesse du nombre d'adressages vers les CISP** par les conseillers du Forem ; le même phénomène est constaté dans les CPAS où les travailleurs sociaux de première ligne orientent moins – voire plus du tout. De façon générale, tous les indicateurs socio-économiques tendent à montrer un **renforcement des inégalités et de la désaffiliation sociale**, évolution qui touche plus particulièrement nos publics. Enfin, ceux-ci sont **moins couverts par la vaccination.** Taux de vaccination et niveau socio-économique sont étroitement liés comme à Dison et Farciennes, deux communes avec le revenu moyen par habitant le plus bas du côté wallon, et aux plus faibles taux de vaccination. Or qui dit publics non vaccinés dit stagiaires moins mobilisables en CISP...

Tous les centres ne sont pas concernés. Ainsi, des centres de Namur ou de Mons bénéficient de nombreux adressages du Forem ou d'envois de CPAS locaux, un centre de Verviers fait le plein en raison du caractère exclusif de son offre de service. De même, les formations dites de base et d'orientation souffrent de moins de difficultés que les filières "professionnalisantes" surtout si elles sont longues...

Pour répondre à cet enjeu, les vieilles recettes sont parfois les meilleures. Plusieurs affiliés témoignent avoir complété leurs groupes en distribuant des flyers et en discutant avec les personnes sur les marchés ou dans les files d'attente aux bureaux des syndicats ou des CPAS. Aussi simplement que cela ! En tout état de cause, **le partenariat est une voie à privilégier** pour tendre à assurer un recrutement satisfaisant avec par exemple Forem, CPAS, mutualités, syndicats, centres sociaux divers, services de santé mentale, maisons médicales, prisons qui sont des pourvoyeurs de candidats bien connus. Enfin, **l'amélioration de la qualité de l'encadrement** est sans doute la stratégie la plus efficace sur le long terme, "le bouche à oreille" fonctionne toujours remarquablement bien et constitue la meilleure publicité.

Fédérations et Interfédération multiplient les propositions d'adaptation réglementaire pour améliorer l'accès aux centres. Ainsi, l'Interfédération avait, début janvier, 2020 transmis à la ministre Morreale **cinq priorités** dans le cadre de la négociation du nouveau Plan wallon de lutte contre la pauvreté ; elles gardent toute leur pertinence :

- Revaloriser le montant de l'indemnité horaire de formation des stagiaires à l'instar de la région bruxelloise.
- Renforcer les mesures d'accompagnement psychosocial des stagiaires afin d'améliorer la prise en charge et l'accroche de publics de plus en plus précarisés.
- Uniformiser le statut des stagiaires.
- Soutenir l'adaptation des formations en fonction de l'évolution de leur public ou de l'offre de formation existante sur le territoire.
- Renforcer la coopération et les complémentarités entre les acteurs de formation des adultes.

Chiche ?

JEAN-LUC VRANCKEN,

Président de l'Interfédé

Les numéros précédents de l'Essor¹ portant sur l'histoire du secteur sont aujourd'hui épuisés. Cependant, notre secteur évolue et rencontre de nombreuses mutations. De plus, la crise sanitaire a engendré des conditions de travail particulières dans l'ensemble du secteur. Il est important que toutes et tous puissent appréhender ces changements pour les comprendre et en mesurer la portée. C'est pourquoi, le Comité de rédaction de l'Essor s'est attaché à publier un Essor nr 98 qui contextualise l'environnement dans lequel les CISP évoluent aujourd'hui.

Ce numéro constitue également une carte de visite en vue de l'Assemblée sectorielle de l'Interfédé dans l'objectif de soutenir le travail des centres pour leur ré-agrément.

Ce numéro à vocation pédagogique et didactique s'appuie prioritairement sur le visuel et les outils de communication produits par l'Interfédé.

Nous pourrions donc y consulter une photo du secteur et les chiffres clés des données concernant les stagiaires ainsi que des données sur les CISP et leurs filières.

Nous retrouverons également les dates clés du secteur assorties des évolutions et enjeux qui y font actuellement débat (Le décret accompagnement et coaching orienté solutions, la suite du projet "Reconnaissance des acquis de formation (PARS)", les enjeux du numérique,...).

Place également à l'organigramme de l'Interfédé par le biais d'un descriptif des instances, un inventaire des missions, des groupes de travail, un focus sur l'offre de formation. Les liens de l'Interfédé avec les partenaires de l'ISP, les mandats de l'Interfédé seront aussi abordés ainsi que les plateformes associatives, la représentation des CISP dans les Bassins, ses rôles et missions du point de vue des CISP et du secteur.

Notre secteur s'est doté d'une charte² qui balise le travail de formation et d'accompagnement et réaffirme la solidarité et l'engagement contre les exclusions. Voilà l'occasion de se remémorer le cadre dans lequel se déclinent nos actions pour mieux situer les enjeux et prises de positions qui sont les nôtres aujourd'hui.

Enfin, l'Essor est la revue trimestrielle du secteur qui permet de communiquer, mettre en valeur et partager les actions des CISP.

Elle permet d'aborder des réflexions sur des sujets qui préoccupent le secteur en les mettant à la portée de toutes et tous. Parmi les 98 numéros³ publiés à ce jour, tous retiennent notre attention parce qu'ils abordent les fondements de notre secteur. Nous avons retenu quelques numéros glanés au fil des publications sur lesquels mettre l'accent. ●

Bonne lecture à toutes et tous !

VÉRONIQUE DUPONT,

Rédactrice en chef de l'Essor



¹ Le nr 36 date de 2006 et l'Essor nr 79 du premier trimestre 2017 et <https://www.interfedebel.be/publication/carte-de-visite-du-secteur/>
² https://www.interfedebel.be/wp-content/uploads/2018/09/Charte-sectorielle_-CISP_2018.pdf
³ <https://www.interfedebel.be/publications/lessor/>

La charte du secteur : faire chemin ensemble

DOSSIER

De Tournai à Liège en passant par Arlon et Thuin, plus de 150 centres d'insertion socioprofessionnelle accompagnent, au quotidien, des stagiaires tout au long de leur formation. 150 CISP, c'est presque autant de manières d'accompagner. Pourtant, tous cheminent ensemble vers un horizon commun de transformation sociale.



Dans un Essor consacré à donner une vue d'ensemble du secteur, s'arrêter sur sa Charte est un incontournable. Si elle est disponible sur le site de l'Interfédé¹, marquons un temps d'arrêt, quelques instants, sur une synthèse des éléments-clés qui nous rassemblent.

La Charte du secteur, aboutie en 2008, pose les fondements du secteur. Ce document agit comme une norme communément acceptée, **une référence non-dogmatique**, qui guide les actions posées par les CISP. **Outil de cohésion interne au secteur, et de promotion externe**, elle permet aux acteurs de s'accorder sur la vision du travail mené, de garder en tête les objectifs visés.

> Une certaine vision du monde

“Notre vision est celle d'un monde où chacun a le droit de se former en vue de s'épanouir et de réaliser librement son projet professionnel et de vie dans une société juste et égalitaire”.

Les formations des CISP sont destinées à un public adulte demandeur d'emploi de longue durée, peu scolarisé et souvent précarisé. **Nos dispositifs de formation visent l'émancipation de ce public**, en prenant en compte chaque stagiaire et son histoire culturelle, sociale, politique et économique.

Les CISP luttent, au quotidien, contre toutes les formes d'injustices et d'inégalités

socio-économiques, ainsi que contre les processus qui génèrent de la disqualification et de la désaffiliation sociale. Ils s'opposent aussi aux politiques qui entravent le droit et l'accès à un travail décent. Pour cela, **il est essentiel que des emplois durables et de qualité soient créés** et qu'ils soient accessibles aux personnes vulnérables. Ces emplois peuvent alors être **des leviers d'émancipation et d'accès à une vie digne**.

Toutefois, les actions menées par les centres n'ont **pas pour finalité unique la mise à l'emploi**. Elles ont également vocation à **répondre aux urgences individuelles et collectives** insatisfaites dans la société. Dans ce cadre, le secteur ne cesse de revendiquer **l'épanouissement des publics** via leur capacité à gérer de manière autonome leur vie quotidienne et ce, dans le respect de la vie privée, la non-discrimination et l'égalité de toutes et tous. C'est pourquoi nous sommes, aujourd'hui plus qu'hier, attachés à l'importance de prendre en compte les besoins d'**un accompagnement en face-à-face**, en présentiel, dénué de jugement, sans stigmatisation ni culpabilisation.



LES CISP LUTTENT, AU QUOTIDIEN, CONTRE TOUTES LES FORMES D'INJUSTICES ET D'INÉGALITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES, AINSI QUE CONTRE LES PROCESSUS QUI GÉNÈRENT DE LA DISQUALIFICATION ET DE LA DÉSAFFILIATION SOCIALE.

¹ Pour accéder à la Charte du secteur CISP, visitez <https://www.interfed.be/charte/>.



LES CISP PROPOSENT UNE PÉDAGOGIE PARTICULIÈRE, ALTERNATIVE ET NOVATRICE, QUI PLACE LE STAGIAIRE COMME ACTEUR CENTRAL DE SON PARCOURS.

> Mettre en œuvre une pédagogie émancipatrice

Par ses actions, le secteur favorise l'**émancipation des stagiaires** en leur permettant d'exercer pleinement leurs droits en tant que citoyens. Pour ce faire, le secteur applique une **approche intégrée**, prenant le stagiaire en compte dans sa globalité, travaillant à son insertion sociale et professionnelle, lui fournissant un accompagnement individualisé au sein d'un collectif.

Les CISP proposent une pédagogie particulière, alternative et novatrice, qui place le stagiaire comme acteur central de son parcours.

Le secteur applique ainsi directement des **principes de l'éducation permanente** : analyse critique de la société, stimulation d'initiatives démocratiques et collectives, développement de la citoyenneté active, exercice des droits sociaux, culturels, environnementaux et économiques, perspective d'émancipation individuelle et collective, participation active des publics.

Cette approche pédagogique, résolument émancipatrice, ouvre le champ des possibles pour les stagiaires, et les équipes. Grâce à l'expertise et à la créativité des équipes, des milliers de stagiaires passant par nos centres chaque année accèdent à un large panel de connaissances et de compétences qui leur permettent de **remettre le pied à l'étrier**. Forts d'une meilleure confiance en eux, ils peuvent, enfin, se lancer dans un parcours d'insertion durable.

Par ailleurs, pour mettre en œuvre ces pratiques pédagogiques au quotidien, **le secteur porte également une ambitieuse politique de formation continuée des travailleurs** afin de renforcer leurs compétences, développer leur posture et leurs pratiques professionnelles et repenser leurs actions en étant acteurs dans leur environnement.

> La force du réseau

Loin d'être isolé, **le secteur s'est construit par de multiples partenariats**. La Charte sectorielle se fait l'écho de l'importance de ces collaborations. Au sein du secteur CISP, les partenariats et collaborations sont légions, entre



les centres eux-mêmes, les fédérations et l'Interfédération. À l'externe, elles sont tout autant encouragées, avec les opérateurs et partenaires de l'éducation et de la formation, avec les services d'emploi et sociaux qui accompagnent les publics, avec les pouvoirs locaux et régionaux, pour (continuer à) **lutter contre tous les mécanismes produisant des inégalités**. Les entreprises privées ont également toute leur place pour **faciliter l'insertion socioprofessionnelle vers un emploi durable et de qualité**, notamment en proposant stages et emplois d'insertion. Ces partenariats se situent aussi bien à un niveau local, régional ou européen et nécessitent de **se trouver dans une relation de confiance et égalitaire entre pairs**.

Le secteur attache une importance toute particulière aux **vertus du dialogue et de la collaboration**. Au cœur de ces partenariats doit rester le stagiaire et son insertion socioprofessionnelle, sans quoi le sens même de leur mise en place ne tiendrait plus. Ces pratiques de collaboration permettent de **renforcer et compléter l'accompagnement et la formation des stagiaires ainsi qu'offrir des opportunités nouvelles** : poursuite du parcours de formation, validation des compétences, accès à l'emploi, etc.

> Ensemble pour d'autres lendemains

La Charte sectorielle permet de **réaffirmer nos communs, sans contrainte**. Elle est un

document de référence, utile en permanence à la bonne marche de notre secteur. Au quotidien, sur le terrain, les équipes lui donnent vie.

Le secteur se veut ainsi être un microcosme foisonnant d'initiatives pour l'émancipation citoyenne des publics. Digitalisation de la société, chômage structurel, évolution des secteurs professionnels, dérèglement climatique, inégalités économiques, polarisation de la société, racisme, sexisme, ... aujourd'hui plus que jamais, les acteurs portent, via leurs actions, un message fort face aux enjeux sociaux.

Les crises que nous connaissons ces dernières années renforcent **l'importance de l'accompagnement des publics qui y sont plus vulnérables**. Ensemble, forts de notre charte, réaffirmons nos valeurs et nos principes, promouvons **un autre possible** pour nos stagiaires. ●

JULIETTE VILLEZ,

Chargée de missions pour ALEAP
et

SALIMA AMJAHAD,

Permanente et chargée de projets
à la fédération AID
Et membre du Comité
de rédaction de l'Essor

Le nr 97 “La réforme de l’accompagnement des demandeurs d’emploi”

Les valeurs et principes qui figurent dans la Charte du secteur CISP sont à retrouver dans les articles de l'Essor consacrés à la réforme de l'accompagnement des demandeurs d'emploi (DE) à travers le décret relatif à “L’accompagnement orienté coaching et solutions des DE”. L’objectif poursuivi est de produire une analyse constructive de la réforme de l’accompagnement des DE en Wallonie. Le rôle du demandeur d’emploi comme acteur de son projet y est réaffirmé. Enfin, la co-construction des partenariats entre le FOREM et les opérateurs de formation et d’insertion, dans un climat de confiance réciproque, est également évoqué.

L’accompagnement des personnes en formation est l’une des dimensions essentielles des CISP en Wallonie et de leurs spécificités. C’est l’une des clefs qui permettra à la personne de s’ancrer en formation et de poursuivre par la suite un parcours choisi. Cet Essor constitue également l’occasion de (re) préciser les contours de l’accompagnement et de prendre connaissance des actions telles qu’elles se déclinent à Bruxelles et en Flandres.



Le nr 89 “Un rempart contre la désaffiliation”

Ce numéro questionne la place qu’occupent les CISP, en tant qu’acteurs de services au public et la responsabilité importante à maintenir une vigilance accrue vis-à-vis des processus “d’insertion”. Il définit nos dispositifs d’accompagnement comme des actions d’affiliation, d’inclusion et non des vecteurs participant aux mécanismes de disqualification. Il rappelle que les luttes collectives que nous menons participent à ces processus de vigilance et de résistance pour garantir une sécurisation des personnes en formation.

La question du dossier unique y est déjà abordée ainsi que la numérisation des services pensée à partir de principes de rationalisation, de contrôle et d’optimisation, avec à la clé les privations de liberté que cela suppose. Ces dématérialisations produisent la mise à distance des citoyens vis-à-vis des services publics, d’une part, et des citoyens entre eux, d’autre part. Le risque est de générer progressivement une société “sans contact” dans laquelle le sens de la solidarité peine de plus en plus à s’exprimer. Comme le suggère la Charte du secteur CISP, c’est bien en cela que nous devons rester des remparts contre la désaffiliation en questionnant comment retrouver plus de justice sociale.

https://www.interfed.be/wp-content/uploads/2019/09/wwwEssor_89_BL.pdf



Qu'est-ce qu'un CISP ?



Les Centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) sont des **opérateurs de formation professionnelle et d'insertion socioprofessionnelle** qui s'adressent à des adultes peu scolarisés et principalement demandeurs d'emploi.

Les 152 CISP présents sur l'ensemble du territoire de la Wallonie (141 ASBL et 11 CPAS) forment chaque année **plus de 15.000 stagiaires** dans près de 400 filières de formation et réalisent **près de 6 millions d'heures de formation**.

Dans les CISP nous formons notre public selon deux méthodologies adaptées :

- > Dans les CISP qui sont des entreprises de formation par le travail (**EFT**), le stagiaire est mis en situation réelle de travail sur le terrain. Il participe à l'activité de l'entreprise au sein de l'EFT ou chez le client de l'EFT avec son formateur.
- > Dans les CISP **DéFI**, la démarche de formation et d'insertion consiste en des cours, des exercices pratiques et éventuellement des stages, et est basée sur une pédagogie participative telle que la formation par l'expérience et la pédagogie du projet.

Parmi les 152 CISP, un peu plus de la moitié sont des DéFI (78 CISP), 59 suivent la méthodologie EFT et 15 centres ont des filières DéFI et EFT.

Le travail des CISP relève à la fois du champ social et du champ professionnel. Durant les formations en CISP, un accompagnement psychosocial est mis en place où le formateur va **prendre en compte la personne dans sa globalité et développer une approche personnalisée**. Pour que le stagiaire puisse accorder sa pleine attention et toute son énergie à sa formation, le

CISP va aussi l'accompagner pour le soutenir face à ses problèmes de logement, de garde d'enfants, de mobilité, de rythme de vie, de dettes ou encore d'assuétude... Les CISP collaborent dans ce



cadre avec des ASBL et institutions compétentes pour un résultat plus efficient. Dans le champ professionnel, au-delà des seules compétences techniques, il s'agit **d'inclure dans la formation les compétences comportementales, sociales et citoyennes** indispensables à une insertion sociale et professionnelle durable.

Chaque centre détermine, par filière, l'objectif prioritaire dans lequel il organise ses activités, ce qui ne l'empêche pas de mener des actions dans les autres catégories de filières.

3 types de formations :



> **L'orientation professionnelle** permet au stagiaire d'envisager différentes alternatives qui favorisent son insertion socioprofessionnelle et de concevoir ou de confirmer son projet professionnel et personnel.



> **La formation de base** (alphabétisation, français langue étrangère, remise à niveau) vise l'acquisition de connaissances élémentaires, de compétences générales et techniques et de comportements utiles à l'insertion socioprofessionnelle qui ne sont pas nécessairement liées à un métier déterminé.



> **La formation professionnalisante** (formation à un métier) vise l'acquisition de connaissances, compétences et comportements socioprofessionnels nécessaires à l'exercice d'un métier déterminé.

¹ Les chiffres repris dans cet article sont calculés sur base des données administratives transmises par les CISP dans leur rapport d'activités 2019. L'analyse complète de ces données est disponible sur le site de l'Interfedé au lien suivant : <https://www.interfedé.be/analyses-statistiques>



La majorité des filières de formation en CISP sont des formations professionnalisantes (62%) suivies des formations de base (21%) et enfin des filières d'orientation professionnelle (17%)¹.

> Les travailleurs des CISP

Le secteur des CISP c'est également **plus de 2.000 travailleurs** pour environ 1.350 équivalents temps plein (ETP)². Les fonctions d'encadrement des stagiaires qui regroupent les formateurs (qui représentent à eux seuls plus de 50% des ETP), les accompagnateurs pédagogiques et sociaux et les coordinateurs pédagogiques représentent plus de 70% des ETP. Le personnel de direction, personnel administratif et d'entretien représentent quant à eux un peu moins de 30% des ETP.

> Les filières de formation CISP

Les CISP forment dans des domaines très diversifiés allant de l'alphabétisation à la construction en passant par l'orientation professionnelle, l'Horeca, le maraîchage, le support administratif, la vente, les aides-familiales... et j'en passe !



Nombre de formations par familles de filières³



Commerce et vente
(techniques de vente, boulangerie, couture...)

25



Communication, média et multimédia
(infographie, web-design, 3D...)

7



Construction et bâtiment
(éco-construction, menuiserie, maçonnerie, peinture...)

58



Espaces naturels, espaces verts et soins aux animaux
(maraîchage bio, entretien parcs et jardins, horticulture, palefrenier...)

35



Formation de base
(alphabétisation, FLE, remise à niveau...)

84



Horeca
(commis de salle/ commis de cuisine, hôtellerie...)

31



Installation et maintenance
(mécanique automobile, maintenance informatique, électricité...)

13



Orientation

68



Services aux personnes et à la collectivité
(aide-soignant, techniques d'entretien, auxiliaire de l'enfance...)

39



Spectacle
(techniques radio, arts du spectacle, son et lumière...)

6



Support administratif
(employé administratif, agent d'accueil, informatique...)

33



Tourisme, loisirs et animation
(accueil, animation de projets socio-culturels...)

4



Transport et logistique
(chauffeur/livreur, opérateur de stock...)

6



² 1.349 ETP en 2019.

³ La somme du nombre de formations est légèrement plus élevée que le nombre total de formations CISP car certaines formations en orientation professionnelle et en formation de base ont également un objectif secondaire professionnalisant et sont aussi reprises dans une des familles de filière professionnalisante.

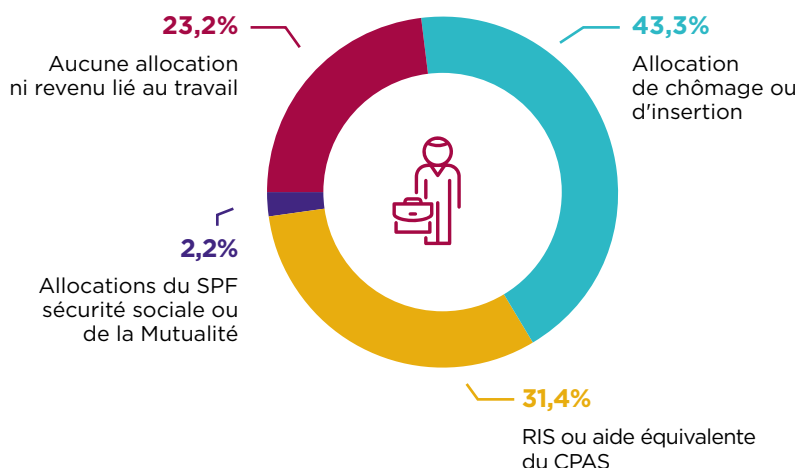


> Le public des CISP en quelques chiffres

Les stagiaires des CISP sont des femmes et des hommes aux profils très divers et dotés de nombreuses compétences, partageant un même projet d'insertion dans la société et sur le marché du travail. Afin de favoriser l'insertion socioprofessionnelle de ces personnes éloignées de l'emploi, les formations CISP visent l'acquisition de compétences, connaissances et comportements nécessaires à leur insertion directe ou indirecte sur le marché de l'emploi. Notre ambition est de **les amener au plus proche de leur projet personnel et professionnel**, dans une démarche respectueuse de leurs besoins, de leurs aspirations, de leur rythme d'apprentissage, avec l'espoir de les sortir de cette spirale infernale de l'échec. Dans un CISP, **on prend le temps d'aider la personne** à se remettre debout dans une volonté d'émancipation sociale, de développement personnel et d'insertion durable.



Le statut des stagiaires à l'entrée en formation⁵



DURANT LES FORMATIONS EN CISP, UN ACCOMPAGNEMENT PSYCHOSOCIAL EST MIS EN PLACE OÙ LE FORMATEUR VA PRENDRE EN COMPTE LA PERSONNE DANS SA GLOBALITÉ ET DÉVELOPPER UNE APPROCHE PERSONNALISÉE.

Qui peut suivre une formation dans un CISP ?⁴

- Les formations sont destinées à un **public adulte** qui n'est donc plus soumis à l'obligation scolaire.
- Elles sont accessibles aux **demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) inscrits au Forem et peu scolarisés** c'est-à-dire possédant au maximum le certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré (CESDD).
- Elles sont accessibles également aux **demandeurs d'emploi inoccupés depuis au moins 18 mois dans les 24 mois** qui précèdent la formation.
- D'autres catégories de publics ont aussi accès aux formations en CISP : personnes relevant de l'INAMI ou de l'AVIQU, personnes condamnées, personnes étrangères ayant au maximum le CESDD ou un titre équivalent, personnes bénéficiant du Revenu d'intégration sociale (RI) ou d'une aide sociale équivalente (ERI)...

⁴ Des dérogations sont possibles pour des personnes qui disposent au maximum d'un CESS (les taux maximums de dérogations sont établis tous les deux ans en fonction du taux de demande d'emploi sur le territoire du Bassin Enseignement qualifiant-Formation-Emploi (BEFE) et varient entre 20 et 40%). Les critères d'éligibilité des stagiaires sont repris aux articles 5 et 6 du Décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle.

⁵ Contrairement aux autres chiffres repris dans l'article, les chiffres repris dans ce paragraphe sont issus des données concernant les stagiaires ayant suivi une formation CISP en 2020 récoltées auprès de 94 CISP sur les 152 CISP agréés, soit sur un panel de 6.312 stagiaires.

PARMI LES STAGIAIRES QUI NE PERÇOIVENT AUCUNE ALLOCATION NI REVENUS LIÉS À UN TRAVAIL, IL Y A UNE PLUS GRANDE PROPORTION DE FEMMES (PRÈS D'1/4 DES STAGIAIRES FEMMES), DE STAGIAIRES DE NATIONALITÉ NON EUROPÉENNE (37,2%), DE STAGIAIRES DONT LE NIVEAU DE DIPLOME EST BAS ET DE STAGIAIRES LES PLUS JEUNES.

> Le statut des stagiaires à l'entrée en formation

Près de 75% des stagiaires CISP perçoivent des allocations du chômage ou du CPAS tandis que **23,2% des stagiaires ne perçoivent aucune allocation ni revenus liés au travail**. En outre, seuls 3,1% des stagiaires disposent de revenus liés à un travail. Parmi les stagiaires qui ne perçoivent aucune

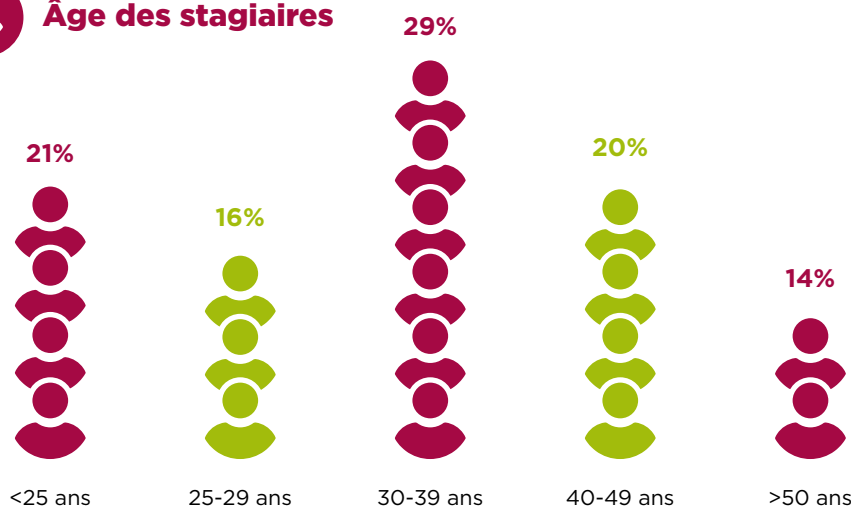
allocation ni revenus liés à un travail, il y a une plus grande proportion de femmes (près d'1/4 des stagiaires femmes), de stagiaires de nationalité non européenne (37,2%), de stagiaires dont le niveau de diplôme est bas et de stagiaires les plus jeunes. Les mêmes constatations peuvent d'ailleurs être faites pour les stagiaires bénéficiant du revenu d'intégration sociale (RIS) ou d'une aide équivalente du CPAS.



23,2% DES STAGIAIRES NE PERÇOIVENT AUCUNE ALLOCATION NI REVENUS LIÉS AU TRAVAIL.



Âge des stagiaires



Genre des stagiaires



L'âge moyen des stagiaires à l'entrée en formation est de 35 ans. Il y a une parité hommes-femmes parmi les stagiaires CISP avec toutefois dans les formations DéFI, une majorité de femmes (57%) et dans les formations EFT, une majorité d'hommes (67%).

Une des missions des CISP est de former un public éloigné de l'emploi notamment pour des raisons de diplôme. En effet, 70% des stagiaires disposent au maximum du certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré (CESDD). A titre de comparaison, en 2016, seuls 28,6% des demandeurs d'emploi formés par le Forem étaient peu qualifiés, c'est-à-dire qu'ils ne disposaient ni du CESS, ni d'un apprentissage⁶.

Les EFT accueillent de manière générale une plus grande proportion de stagiaires disposant au maximum du CESDD que les DéFI, et ce, alors même que les DéFI accueillent une plus grande proportion de stagiaires sans diplôme.

Par ailleurs, **les stagiaires ayant un diplôme non reconnu sont davantage représentés dans les filières de formation de base** (alphabétisation, français langue étrangère, remise à niveau, etc.) en raison d'une population d'origine étrangère plus élevée dans ces filières⁷.



INÈS WILMET,

*Chargée d'analyses et études
à l'Interfédé
Et membre du Comité de rédaction
de l'Essor*

Si on compare les chiffres au 31 décembre 2019 relatifs à la nationalité des stagiaires CISP avec ceux de la population en Région wallonne au 1^{er} janvier 2020 où il y a 10,4% de ressortissants non belges dont environ 72% sont originaires de l'UE⁸, on constate que **les non-nationaux et spécifiquement les ressortissants de pays hors UE sont surreprésentés dans le public des CISP.** ●



Nationalité des stagiaires

Belge
66,7%



UE
6,1%



Apatride
0,4%



Non EU
26,4%



⁶ Le Forem, "Formation professionnelle – Rapport statistique – Aperçu 2016", Mai 2018, https://www.leforem.be/MungoBlobs/1391440095401/20180605_Analyse_Formation_professionnelle_aperçu_2016.pdf

⁷ Pour plus d'informations sur le public spécifiquement accueilli en alphabétisation, vous pouvez consulter le baromètre de l'Alpha réalisé par Lire et Ecrire Wallonie à l'adresse suivante : https://lire-et-ecrire.be/IMG/pdf/barometre_2020_-_leew.pdf

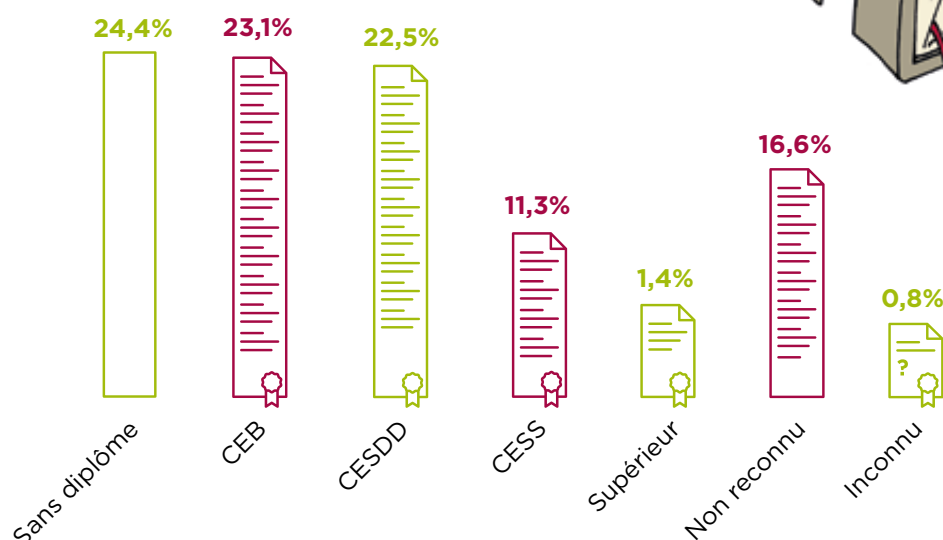
⁸ IWEPS, <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/population-etrangere>

⁹ Les membres du Comité de rédaction de l'Essor et Aurélie AUDEMAR, Louise CALLIER, Raphaël Claus, Carine COLLARD, Mathieu DANERO, Valentine DE MUYLDER, Nathalie DENIES, Rix DEPASSE, Benoîte DESSICY, Isabelle DONCKERS, Etienne HUBLART, Corine LECERF, Daniel MARTIN, Marco MARTINIELLO, Anaïs MATHIEU, Jacinthe MAZZOCCHETTI, Marina MIRKES, Nancy RAHIR, Andrea REA, Dina SENS

¹⁰ www.lerevueedessinée.fr



Niveau de diplôme des stagiaires



CEB : Certificat d'études de base (fin de l'enseignement primaire). **CESDD** : Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré. **CESS** : Certificat d'enseignement secondaire supérieur (fin de l'enseignement secondaire). Les diplômes non reconnus sont des diplômes obtenus à l'étranger qui ne sont pas reconnus en Belgique.

70% DES STAGIAIRES DISPOSENT AU MAXIMUM DU CERTIFICAT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU DEUXIÈME DEGRÉ (CESDD). A TITRE DE COMPARAISON, EN 2016, SEULS 28,6% DES DEMANDEURS D'EMPLOI FORMÉS PAR LE FOREM ÉTAIENT PEU QUALIFIÉS, C'EST-À-DIRE QU'ILS NE DISPOSAIENT NI DU CESS, NI D'UN APPRENTISSAGE

Le n°78 "Les migrations toute une histoire"

Cette publication reflète l'apport d'auteurs experts externes⁹ qui ont appuyé le comité de rédaction de l'Essor en termes de contenus. Les illustrations ont été fournies par La Revue Dessinée¹⁰. Tout en posant un cadre sur le contexte de l'immigration dans notre pays, l'Essor tente d'apporter un éclairage qui permette à chacune et chacun de se positionner et de comprendre le phénomène des migrations.

Nous constaterons à sa lecture comment les préjugés et stéréotypes ont la vie dure, combien l'accès à l'emploi reste problématique alors que les compétences et la volonté y sont.

Que dire et d'où viennent ces discours, regards, peurs, amalgames qui entourent les personnes ? Comment les appréhender ?

Dans notre secteur, certain(e)s d'entre nous ont construit une offre de formation, des actions, des outils à destination des personnes étrangères en partenariat avec d'autres. Enfin, nous pouvons y prendre connaissance des obstacles et du regard que portent les personnes sur l'offre de formation. Alors en route vers la solidarité !

https://www.interfed.be/wp-content/uploads/2018/08/essor_78_www_les-migrations-toute-une-histoire.pdf



· Histoire du secteur CISP : 50 ans d'évolutions

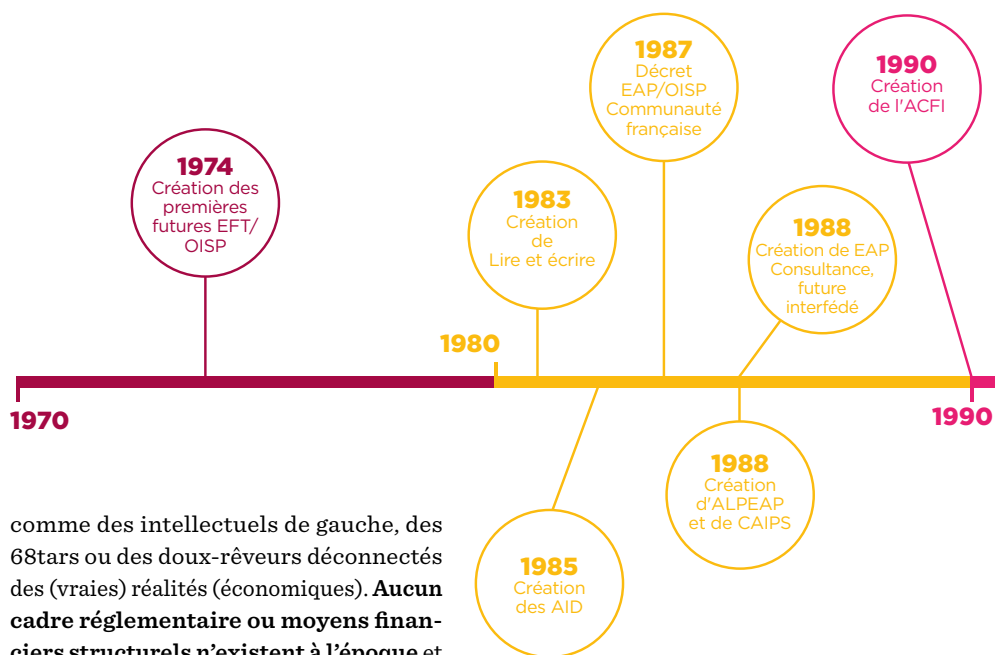
De 1974, date de la création des premiers futurs CISP, au nouvel arrêté du Gouvernement wallon de ce 1^{er} avril 2021, l'histoire de notre secteur de près d'un demi-siècle est synonyme de multiples transformations, à la fois sur le plan organisationnel, structurel et réglementaire. Revenons sur les étapes clés de l'évolution de tout un secteur¹.

> Les années 70' : la naissance des premiers futurs CISP

Le début des années 1970 est marqué par le premier choc pétrolier, une situation économique qui se dégrade, avec, en corollaire, une arrivée massive de travailleurs sur le marché de l'emploi, une montée du chômage, de nombreux travailleurs privés d'emploi, et à leur tête les moins qualifiés. C'est dans ce contexte que sont créées les toutes premières initiatives qui deviendront des années plus tard les CISP. L'objectif est alors de proposer des alternatives au modèle scolaire classique sur le plan de la formation et de l'insertion et de répondre aux problèmes croissants d'exclusion sociale et professionnelle en donnant un travail et un revenu décent aux "laissés pour compte". En affichant leur volonté de contribuer à améliorer la société et en endossant un rôle de critique, d'interpellation politique et parfois de désobéissance citoyenne, les porteurs de ce type d'initiatives étaient souvent considérés

comme des intellectuels de gauche, des 68tars ou des doux-rêveurs déconnectés des (vraies) réalités (économiques). **Aucun cadre réglementaire ou moyens financiers structurels n'existent à l'époque** et les structures développent donc des activités de production pour s'autofinancer telles que la récolte et le recyclage des vieux papiers, des vêtements usagés et des encombrants, l'horticulture, la construction ou

encore les activités culturelles et de loisirs. **D'autres associations de formations ou organismes d'éducation permanente voient le jour à la fin des années 70 et au début des années 80** avec comme particularité que ces actions de formation professionnelle, qui s'adressent à un public adulte (jeunes adultes en décrochage scolaire et au passé judiciaire souvent mouvementé, travailleurs sans emploi depuis de



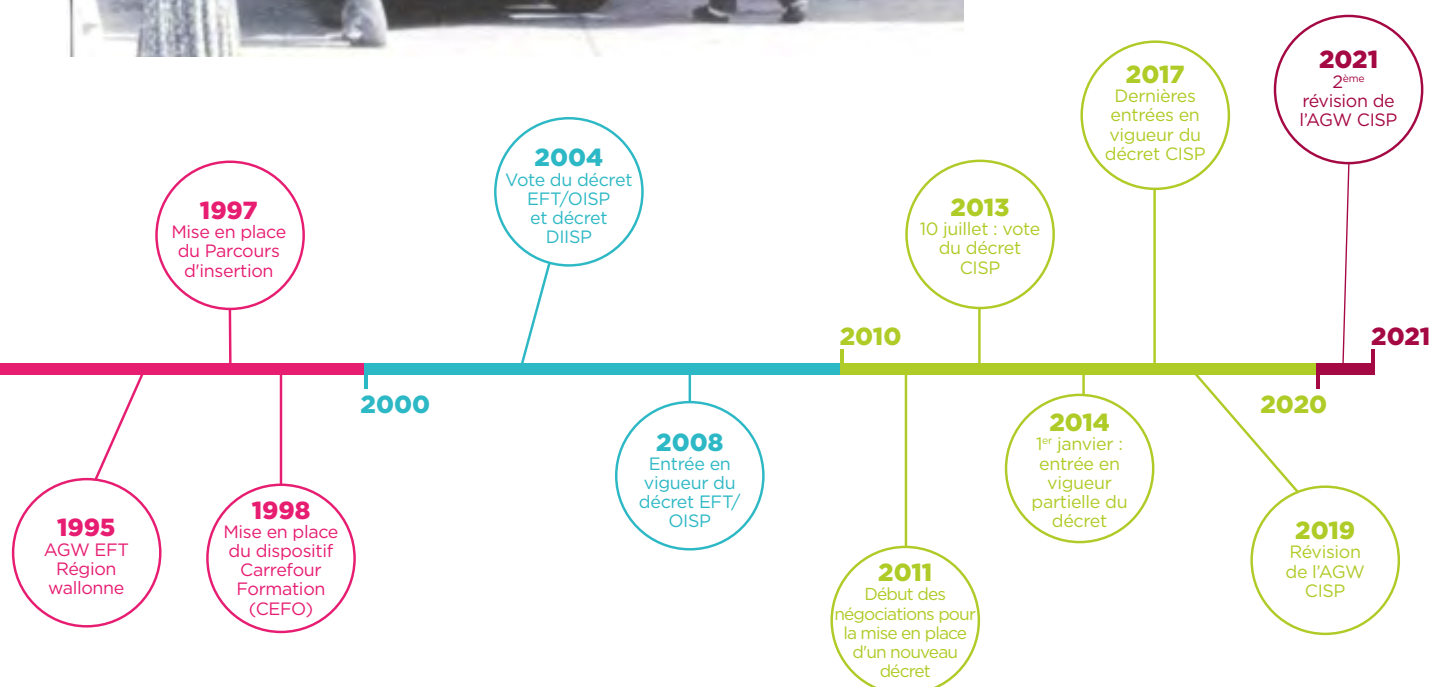
Le Bric

¹ Pour un exposé plus détaillé de l'historique du secteur, voir E. Mickolajczak et D. Wendorf, "30 ans d'histoire du secteur ISP: de la guerre du feu à l'Homo-dispositif-intégré", Essor n°36, Mai 2006, pp.4 à 8 et E. Mickolajczak, "Histoire et évolution de notre secteur", Essor n° 79, Janvier 2017, pp. 4 à 8.

² Ibidem.



Le Bric



nombreuses années, ...), estiment "qu'une formation n'a de chances de porter des fruits que si elle n'a pas les apparences d'une formation, mais bien celles du travail"². Le statut des bénéficiaires est d'ailleurs à cette époque celui de chômeurs remis au travail et non de stagiaires en formation.

> Les années 80': la structuration du secteur

Ce n'est qu'en 1986, face à l'a-légalité ouvertement pratiquée par les pionniers du secteur de l'insertion socioprofessionnelle, que **le monde politique a décidé de légiférer** pour reconnaître, subventionner mais aussi cadrer ces quelques ASBL qui sont confrontées dans leurs pratiques à des problèmes avec les administrations sociales (l'ONSS) et fiscales (la TVA), qui reprochent à ces associations d'octroyer des rémunérations en-dehors d'un contrat de travail ou

de réaliser pour des clients des travaux de bâtiment sans être assujettis à la TVA. C'est ainsi que **les premiers textes législatifs³ viennent cadrer les différentes actions du secteur de l'insertion socioprofessionnelle** (public, qualification des formateurs, agréments...) et que les appellations Entreprises d'apprentissage professionnel (EAP- futures EFT) et Organismes d'insertion socio-professionnelle (OISP- futures DéFI) font leur apparition.

Les années 80' marquent aussi les premières démarches de regroupement et de structuration du secteur qui dénombre, en 1986, plus de 130





initiatives d'insertion socio-professionnelle en Wallonie et à Bruxelles. En effet, quatre fédérations ou coordinations sont associées aux négociations menées avec la Communauté Française à l'époque : les AID, ALEAP, CAIPS et ACFI. **En 1988, EAP Consultance, l'ancêtre de l'Interfédé, voit le jour** et bénéficie d'un financement de la Communauté française afin de mener une action commune d'information, de communication et de formation continuée des travailleurs.

> Les années 90' : l'institutionnalisation du secteur

Suite à la régionalisation de la formation professionnelle en 1994, **le Gouvernement wallon adopte en 1995 un premier arrêté** qui reconnaît dorénavant les EAP en tant qu'Entreprise de formation par le travail (EFT)⁴. Les OISP restent, quant à elles, régies par le décret du 17 juillet 1987 de la Communauté Française pour

SOUS L'IMPULSION DE L'UNION EUROPÉENNE, UN NOUVEAU CONCEPT ÉMERGE EN 1997 : LE PARCOURS D'INSERTION ET, AVEC LUI, L'OBLIGATION DE CONSTRUIRE DES PARTENARIATS...

AID Valor

l'organisation de leurs activités mais relèvent de la Région wallonne pour leur agrément et leur financement.

Sous l'impulsion de l'Union européenne, **un nouveau concept émerge en 1997 : le parcours d'insertion** et, avec lui, l'obligation de construire des partenariats, dont naissent notamment les Carrefours emploi formation orientation (CEFO) et les plateformes sous régionales qui réunissent pour la première fois les EFT et les OISP dans un même lieu. Au cours de la même époque, EFT Consultance se transforme et devient,



avec un cinquième partenaire, la coordination Lire & Ecrire, l'Interfédération des organismes de formation et d'insertion Wallonie-Bruxelles.

> Les années 2000 : un encadrement du secteur

À la fin des années 90', face au constat que le libéralisme n'a pas pu résorber le chômage structurel et que la précarisation augmente et atteint les classes moyennes, l'Etat social actif et les politiques d'activation sont mises en place⁵.

³ L.A.R. 499 du 31 décembre 1986 portant réglementation de la sécurité sociale de certains jeunes défavorisés ; le décret de la Communauté Française du 17 juillet 1987 relatif à l'agrément et au subventionnement de certains organismes exerçant des activités d'insertion socio-professionnelle ou de formation professionnelle continuée et l'Arrêté du 5 octobre 1987 de l'Exécutif de la Communauté Française fixant les conditions et les modalités d'agrément, de subventionnement et de conventionnement d'organismes exerçant des activités d'insertion socio-professionnelle ou de formation professionnelle continuée. Un second arrêté de la Communauté française vient compléter le dispositif, en septembre 1991, et cadrer davantage encore les pratiques, en organisant l'agrément des Entreprises d'Apprentissage Professionnel (EAP). Celui-ci s'adresse à ceux des organismes de formation pour lesquels "... le travail fait partie de la démarche de formation ..."

⁴ Arrêté du Gouvernement wallon du 6 avril 1995 relatif à l'agrément des entreprises de formation par le travail.

⁵ Pour plus d'information sur l'impact de l'Etat social actif sur les CISP, voir D. Rossi, "Les CISP face à l'ESA : De l'Etat providence à l'Etat social actif", Essor n°79, Janvier 2017, pp. 16 à 18 et "ESA : Etat social absurde", Essor n°74, Octobre 2015.





En parallèle, l'évaluation du parcours d'insertion au début des années 2000 amène une réflexion entre les différents acteurs qui débouchera, le 1^{er} avril 2004, sur le nouveau dispositif intégré d'insertion socio-professionnelle (DIISP). Le même jour, le décret relatif à l'agrément et au subventionnement des entreprises de formation par le travail (EFT) et aux organismes d'insertion socio-professionnelle (OISP) est adopté. L'objectif de ce décret, au-delà de légitimer et d'encadrer (certains parlaient même de brider) les organismes agréés, était de rendre le financement des EFT/OISP plus équitable et structurel. Il faudra toutefois attendre janvier 2008 pour que ce décret entre en application et que les 161 organismes soient agréés. **Quelques mois après l'adoption du dispositif DIISP, le 1^{er} juillet 2004, entrait en vigueur un accord de coopération entre l'État fédéral et les Régions et Communautés sur un plan pour l'activation des chômeurs (PAC).** Les Services Régionaux de l'emploi s'y engagent à coopérer via une série de mesures d'activation et à organiser de manière systématique le transfert de données concernant les demandeurs d'emploi avec l'ONEm. Les sanctions envers les chômeurs se sont multipliées et les prises en charge auprès des CPAS ont considérablement augmenté.

> De 2009 à 2014 : le nouveau décret CISP

Entamée par le Ministre André Antoine en 2009, la réforme du décret EFT/OISP sera achevée par Eliane Tillieux et aboutira au décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP). Il faudra toutefois attendre 2016 pour l'adoption d'un arrêté d'exécution et **le 1^{er} janvier 2017 pour une complète entrée en vigueur de ce décret**, qui est toujours d'application aujourd'hui. A

l'époque, ce décret, même s'il n'est pas parfait, qu'il contient encore des imprécisions et qu'il suscite des inquiétudes quant à la relation avec le Forem qui devient le service chargé des versements des subventions et du contrôle financier des CISP, **il rencontre sur le fond la plupart des attentes du secteur** (en termes de valeurs, missions, actions, élargissement du public cible...) **et en reconnaît les pratiques et spécificités du secteur** (une approche globale, personnalisée des compétences et des besoins des bénéficiaires).

Parallèlement à la réforme du décret EFT/OISP, un autre gros chantier est en cours, celui de l'abrogation du DIISP et son remplacement par le décret relatif à l'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi et à la coopération pour l'insertion. Ce nouveau dispositif plus contraignant, à la fois pour le demandeur d'emploi obligé de conclure un plan d'action avec le conseiller référent du Forem sous peine de sanction, et pour les opérateurs qui à travers le contrat de coopération sont soumis à une charge administrative supplémentaire et à un retour d'information obligatoire.

AID Valor



SECTEUR CISP Former autrement

4

De nombreux défis

Maintenir la liberté associative

Soutenir le développement des CISP

Participer au Plan de sortie de la pauvreté

élargir l'offre
de formation
des CISP

appuyer le
développement
de partenariats

soutenir l'accompagnement
psychosocial des stagiaires

renforcer la démarche référentielle

rendre le dispositif de la validation
des compétences plus accessible
à nos publics

renforcer notre participation à une véritable
politique d'orientation pour les
demandeurs d'emploi

créer une démarche qualité

soutenir la montée en compétences
des travailleurs et des équipes par la
formation continue

La réforme de l'accompagnement
des demandeurs d'emploi

La digitalisation de la société

Désaffiliation des stagiaires

comprendre les causes

agir

alerter le politique

mettre en place
des réponses concrètes
sur le terrain

MISSION TRANSVERSALE :
communication

1

Fondements du secteur

- Partenariats, dialogue et collaborations
- Société juste et solidaire
- Approche intégrée des personnes en formation
- Pédagogie alternative et novatrice
- Travail décent, durable, de qualité
- Accompagnement personnalisé de qualité
- Insertion sociale et professionnelle

2

Chiffres clés

- 2.000 travailleurs
- 150 CISP
- 15.000 stagiaires
- 400 filières de formation
- 6 M° d'heures de formation

3

5 fédérations (AID, ALEAP, CAIPS, Lire et Ecrire Wallonie, UNESSA), une Interfédé et 8 missions décrétales

- Coordonner et soutenir le développement pédagogique et la gestion administrative des centres
- Représenter le secteur
- Renforcer la coopération des centres au niveau sous-régional
- Affecter du personnel dans le cadre du dispositif CEFO
- Coordonner l'offre et les besoins de formation du personnel des centres et du personnel affecté dans le cadre du dispositif CEFO
- Analyser l'évolution de l'offre de formation des centres et du public concerné
- Participer à l'élaboration de référentiels de formation (SFMQ)
- Coordonner et soutenir l'élaboration de référentiels (non SFMQ) et la conception des outils

DOSSIER

CES MODIFICATIONS, MARQUÉES PAR L'EMPREINTE DE DEUX MAJORITÉS GOUVERNEMENTALES SUCCESSIVES ET DISTINCTES, ONT FAIT L'OBJET D'UNE ATTENTION PARTICULIÈRE DE LA PART DE L'INTERFÉDÉ QUI N'A CESSÉ, TOUT AU LONG DES DÉBATS AVEC L'EXÉCUTIF, DE DÉFENDRE LES VALEURS DU SECTEUR DE L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE ET D'ATTIRER L'ATTENTION SUR LES ENJEUX AUXQUELS IL EST CONFRONTÉ.



La réglementation, qui encadre et régule l'activité et les missions des CISP, a encore connu quelques modifications importantes depuis le décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle. Ces modifications, marquées par l'empreinte de deux majorités gouvernementales successives et distinctes, ont fait l'objet d'une attention particulière de la part de l'Interfédé qui n'a cessé, tout au long des débats avec l'exécutif, de **défendre les valeurs du secteur de l'insertion socioprofessionnelle et d'attirer l'attention sur les enjeux auxquels il est confronté.**

> De 2014 à 2019 : un changement de majorité gouvernementale qui place notre secteur sous tensions

L'arrêté du 15 décembre 2016, qui portait à exécution le décret du 10 juillet 2013 relatif aux CISP, a été modifié par un nouvel arrêté du 29 avril 2019. Ce projet de nouvel arrêté, porté par le ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle, Pierre-Yves Jeholet, visait notamment une mise en conformité avec le décret sur le plan du

contrôle financier. Le ministre, nouvellement nommé à la suite d'un changement de majorité en cours de législature (pour rappel, en 2017, le Gouvernement Magnette est remplacé par le Gouvernement Borsus) a voulu également modifier en profondeur un décret et son AGW⁶ qui n'étaient pourtant d'application que depuis 18 mois et qui n'avaient pas encore fait l'objet d'une évaluation. **Malgré les nombreuses démarches et la persévérance du secteur dans les négociations, les modifications, qui se sont limitées à l'arrêté, ont quelque peu recadré l'action des CISP** (heures assimilées, stages, taux d'insertion), imprimant également une autre orientation à l'action pédagogique de nos centres.

> De 2019 à 2024 : une nouvelle majorité et davantage de reconnaissance pour notre secteur

Avec un nouveau Gouvernement en place, la législature suivante commence sous de meilleurs auspices pour le secteur des CISP avec le retour de la concertation. La nouvelle ministre de l'Emploi et



Interface 3 Namur

⁶ AGW : Arrêté du Gouvernement wallon



AUJOURD'HUI, LE NOUVEL ARRÊTÉ QUI RÉGULE L'ACTION DES CISP FAIT EN GRANDE PARTIE ÉCHO AUX DEMANDES DU SECTEUR ET DE L'INTERFÉDÉ ET OFFRE SUR TOUS LES ASPECTS DES AVANCÉES IMPORTANTES PAR RAPPORT À L'AGW PRÉCÉDENT.



Le Bric

de la Formation professionnelle, **Christie Morreale, réagit en effet positivement aux demandes du secteur et de l'Interfédé** en affichant d'emblée sa volonté de modifier l'AGW CISP ainsi que le guide des dépenses éligibles (qui avait également été modifié sous l'ère Jeholet) mais également en acceptant les modifications demandées par rapport au contrat de coopération et en appliquant des indexations maximales au financement des CISP.

Le nouvel arrêté CISP est adopté le 1^{er} avril 2021⁷ et apporte trois modifications importantes pour le secteur : la suppression de manière rétroactive des plafonds relatifs au nombre d'heures assimilées et l'ajout d'un motif d'absence pour cas de force majeure (cette possibilité est d'autant plus importante dans le cadre de la crise sanitaire qu'elle permet de garantir les heures de formation des centres pendant cette période exceptionnelle⁸) ; une réflexion sur les modèles d'attestation de fin de formation afin de tenir compte des recommandations issues du projet PARS⁹ et la possibilité pour les centres d'utiliser l'information déclarative du stagiaire ainsi que les informations dont le Forem dispose quant aux résultats en matière d'insertion des stagiaires dans l'emploi ou dans une autre formation, dans les trois mois de la fin de la formation.

Aujourd'hui, **le nouvel arrêté qui régle l'action des CISP fait en grande partie écho aux demandes du secteur et de l'Interfédé** et offre sur tous les aspects des avancées importantes par rapport à l'AGW précédent. Ceci est à souligner d'autant plus que notre secteur n'a pas toujours été entendu et qu'il a connu, selon les interlocuteurs en présence,

des fortunes diverses sur le plan du dialogue et de la concertation. ●

INÈS WILMET,

*Chargée d'analyses et études à l'Interfédé
Et membre du Comité
de rédaction
de l'Essor*



⁷ Arrêté du Gouvernement wallon du 1^{er} avril 2021 modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 décembre 2016 portant exécution du décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle, modifié par l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 avril 2019.

⁸ Circulaire interprétative du 10 juin 2021 relative à l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 décembre 2016 relatif aux CISP dans le cadre de la crise sanitaire du SARS-CoV-2.

⁹ Programme d'Appui aux Réformes Structurelles (PARS) – reconnaissance des acquis d'apprentissage.

· L'Interfédé, au service du secteur CISP

Depuis plus de 20 ans, l'Interfédé est au service du secteur CISP, de ses travailleurs et au final de ses publics. Au fil du temps, ses missions se sont étoffées pour couvrir aujourd'hui un champ d'action régional et local, pédagogique et politique.

> L'Interfédé, une institution reconnue

Les initiatives d'insertion socioprofessionnelle se sont historiquement structurées et progressivement organisées en Fédérations¹ qui poursuivent toutes l'objectif de **favoriser l'accès à la formation et à l'emploi pour tous, et en particulier pour les personnes peu qualifiées**. Elles constituent les relais auprès des 150 opérateurs CISP agréés et les accompagnent, au travers d'une **relation de travail de proximité**, dans la réalisation de leurs actions et projets.

Elles ont créé ensemble l'Interfédération à qui elles ont délégué un certain nombre de missions et d'actions dont le contenu et l'ampleur concernent, de façon transversale, l'ensemble du secteur de l'insertion socioprofessionnelle en Wallonie. A noter que ce secteur a connu un développement important depuis plusieurs années. Les Fédérations ont ainsi souhaité **mutualiser la réflexion politique, l'action visant à structurer et développer le secteur, la formation continue des travailleurs et les moyens pour y parvenir**. Suite à l'évolution du secteur, **l'Interfédé s'est également investie dans des actions spécifiques** comme la participation au dispositif CEFO², l'organisation de plateformes CISP et la représentation dans les IBEFE³.

En 2017, l'Interfédé a été désignée par les pouvoirs publics, pour une période de 6 ans, comme l'association chargée de représenter le secteur. Dès lors, par missions déléguées, en parfaite cohérence avec la délégation donnée par les Fédérations, **l'Interfédé représente le secteur des CISP auprès du pouvoir politique et institutionnel, coordonne le secteur et soutient son professionnalisme**. L'enjeu est d'assurer une

LE PROJET EUROPÉEN SUR LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS D'APPRENTISSAGE EN CISP A DÉBOUCHÉ SUR 4 AXES DE TRAVAIL QUI, SOUTENUS PAR LE PLAN DE RELANCE POUR LA WALLONIE, SERONT DÉCLINÉS EN PLUSIEURS ACTIONS DÈS 2022.

qualité d'actions et une cohérence sectorielle dans la concertation et la collaboration.

En d'autres termes, l'Interfédé constitue **un outil au service du secteur**, le représente dans toute sa diversité, et développe des partenariats pour optimiser l'action des centres en faveur des publics éloignés de l'emploi. Elle est une interface entre les Fédérations et leur environnement institutionnel, socio-économique, culturel et politique. Elle est la **"parole du secteur"** qui se construit sur base de la diversité des sensibilités, des courants et réalités qui traversent le secteur.

> Apporter un soutien pédagogique aux CISP

Les Fédérations collaborent activement aux missions qu'elles ont confiées à l'Interfédé et partagent et/ou mutualisent avec l'Interfédé leurs initiatives ou projets portant sur son champ d'action. L'expérience et l'expertise de chacun sont ainsi mises **au service des demandeurs d'emploi fragilisés et des travailleurs du secteur**.

Ainsi, toutes participent avec l'Interfédé, via son pôle pédagogique, à apporter **un soutien pédagogique aux CISP** par des actions relatives à la **fluidification des parcours de**



¹ Il y a cinq fédérations : AID, Action Intégrée de Développement, ALEAP, Association libre d'Entreprises d'Apprentissage Professionnel, CAIPS, Concertation des Ateliers d'Insertion Professionnelle et Sociale Lire et Ecrire en Wallonie et l'UNESSA

² CEFO : Carrefour Emploi Formation Orientation

³ IBEFE : Instances Bassin Enseignement qualifiant Formation Emploi

**L'INTERFÉDÉ A ÉGALEMENT
COMME MISSION
DE REPRÉSENTER LE SECTEUR CISP
APRÈS DES INSTANCES RÉGIONALES
ET COMMUNAUTAIRES COMPÉTENTES
EN MATIÈRE DE FORMATION ET
D'ÊTRE L'INTERLOCUTEUR AUPRÈS
DU GOUVERNEMENT.**

formation des stagiaires et à la reconnaissance des acquis de formation en CISP. Pour ce faire, l'Interfédé représente le secteur au SFMQ² chargé de produire des profils de formation à destination des opérateurs d'enseignement et de formation professionnelle. Elle accompagne aussi les travailleurs des CISP qui participent aux commissions qui produisent ces profils.

Elle prend le relais du SFMQ en développant des référentiels de formation⁴ propres au secteur pour les métiers pour lesquels ce dernier n'en produit pas tout en soutenant leur appropriation par le secteur.

Le projet européen sur la **Reconnaissance des acquis d'apprentissage en CISP**⁵ a débouché sur 4 axes de travail qui, soutenus par le Plan de relance pour la Wallonie, seront déclinés en plusieurs actions dès 2022 : renforcer la démarche référentielle, renforcer les parcours de formation via des appels à projets partenariaux, soutenir la validation des compétences pour le public CISP, développer un label qualité pour les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle.

L'Interfédé est également **partenaire du Consortium de la validation des compétences (CVDC)**⁶ afin que les stagiaires qui le souhaitent puissent faire reconnaître leurs compétences.

Consciente de l'enjeu que représente la digitalisation de la société et soucieuse de permettre aux stagiaires d'accroître leurs compétences numériques, l'Interfédé s'est engagée dans le projet **Start Digital**⁷. Son objectif : mettre en œuvre une stratégie intégrée de formation aux compétences numériques de base (niveaux 1 et 2 du référentiel DIGCOMP⁸) pour les demandeurs

d'emploi adultes (> 25 ans) peu scolarisés (< certificat d'études secondaires supérieures) en Belgique francophone.

> Soutenir la formation des travailleurs et des équipes

Le décret CISP confie aussi à l'Interfédé la mission de **coordonner l'offre et les besoins de formation du personnel des CISP et du personnel affecté dans les CEFO**. L'Interfédé propose chaque année un programme de formation⁹ aux travailleurs et aux équipes pédagogiques. Il s'agit de fournir des réponses adaptées aux demandes et

SAVOIR

Dans un CISP, le stagiaire va pouvoir s'orienter, se former, identifier ses compétences professionnelles et en acquérir de nouvelles.

DEVENIR

La personne est maître de son destin, garde sa liberté de choix, le droit à l'erreur, le droit d'avancer à son rythme. Après une formation CISP, elle se dirige vers un emploi, une orientation, une autre formation.

IMAGINER

Les formations CISP sont accessibles et de qualité, font appel à des pédagogies alternatives et novatrices qui ont pour but d'ouvrir les possibles. Les CISP sont créatifs et détiennent une réelle expertise auprès des demandeurs d'emploi peu scolarisés.

EXISTER

En formation CISP, la personne est accueillie, écoutée, comprise et considérée dans sa globalité avec son histoire, son parcours, ses compétences...

POUVOIR

Les CISP renforcent les valeurs collectives et citoyennes du stagiaire, développent la mise en réseau avec de nombreux partenaires. Ils sont créateurs de cohésion et d'innovation sociale.

besoins de terrain en lien avec les évolutions du contexte (complexification du monde de la formation, mutations du monde du travail, émergence de nouveaux métiers, formation sous contrainte...) et des particularités du public en situation de grande fragilité. De manière spécifique, les groupes d'échanges de pratiques (GEP Parcs et jardins, GEP Construction, GEP Orientation, Mijotés du secteur) produisent des ressources et outils qui renforcent les pratiques professionnelles. Des partenariats via le Fonds 4S avec des

⁴ Service Francophone des Métiers et des Qualifications : <https://sfmq.cfwb.be/>

⁵ Le SPW Emploi-Formation et l'Interfédé ont sollicité le soutien de la Commission européenne (via le Programme de Soutien à la Réforme Structurale - PARS) et de l'OCDE dans le but d'améliorer la reconnaissance des acquis d'apprentissage en CISP pour les personnes peu scolarisées.

⁶ <https://www.cvdcc.be/>

⁷ Projet partenarial financé par l'Europe pour la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 visant "les parcours de renforcement des compétences pour les personnes présentant les besoins les plus importants sur le plan des compétences".

⁸ Référentiel DIGCOMP : DigComp propose un ensemble de compétences numériques pour tous les citoyens. Les compétences individuelles (21 au total) sont regroupées en cinq domaines de compétence : Information, Communication, Création de contenu, Sécurité et Résolution de problèmes : https://start-digital.be/?page_id=34

⁹ L'offre comprend un programme de formation, le soutien à la mise en place de formations sur mesure organisées par les centres ou par l'Interfédé, la production d'outils ou d'événements soutenant le développement des compétences.

L'ANALYSE DES TEXTES RÉGLEMENTAIRES PERMET DE RELAYER LES AVIS ET POSITIONNEMENTS DU SECTEUR SUR DIFFÉRENTES RÉFORMES DONT CELLES CONCERNANT LE PROJET DE DÉCRET RELATIF AU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES "CHERCHEURS D'EMPLOI ORIENTÉ COACHING ET SOLUTIONS".

Centres de compétences et Fonds sectoriels rendent accessibles les formations techniques, que ce soit avec Alimento (industrie alimentaire), Epicuris (métiers de bouche), Cepegre (tourisme), la Mission wallonne des secteurs verts et l'offre du Fonds 4S à travers FormAction.

La rubrique "Épinglé pour vous" du site de l'Interfédé informe sur les ressources et les formations des partenaires.

Outre les modules du programme de formation, l'Interfédé organise également des **Matinales** pour présenter une recherche, tester un outil, partager autour d'un sujet commun...

> Etre le porte-parole du secteur

L'Interfédé a également comme mission de représenter le secteur CISP auprès des instances régionales et communautaires compétentes en matière de formation et d'être l'interlocuteur auprès du Gouvernement wallon. Pour ce faire, elle développe des partenariats pour construire des avis collectifs, elle se concerte avec les organisations syndicales, elle alimente les avis du CESE Wallonie. Cette mission, portée par le Conseil d'administration et la Secrétaire générale, est soutenue par les travaux menés par le **pôle Analyses et Etudes**. Ce dernier analyse chaque année l'évolution de l'offre de formation des CISP et des publics¹⁰. Cela permet de fournir des données objectives pour mieux appréhender les évolutions du secteur et éclairer des décisions. La publication "**les chiffres clés du secteur des CISP pour 2019**" rend ces données plus accessibles. En 2021, une analyse des



indicateurs "précarité" des stagiaires a également été réalisée.

L'analyse des textes réglementaires permet de relayer **les avis et positionnements du secteur** sur différentes réformes dont celles concernant le projet de décret relatif au dispositif d'accompagnement des "chercheurs d'emploi orienté coaching et solutions", le rapport du Forem (2020) relatif à l'analyse des besoins pour l'insertion à l'emploi des demandeurs d'emploi, la digitalisation, la réforme des AGW¹¹ CISP et Guide des dépenses éligibles, la réforme des APE. Les avis et/ou positionnements du secteur peuvent aussi porter **sur des initiatives politiques** comme lors de la publication d'une DPR¹² ou la consultation de la société civile avant des élections.

Le pôle mène aussi une **veille sur des sujets** comme la digitalisation

de la société, la fracture numérique, les mutations du monde du travail et de la formation, la santé des demandeurs d'emploi, l'accroche des publics, les Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée, la responsabilité sociale des entreprises, la méthode IOD¹³, etc. Il suit l'actualité politique régionale et, plus particulièrement, les ordres du jour du Gouvernement wallon, les séances du Parlement wallon et les comptes-rendus des commissions parlementaires wallonnes.

Cette mission de représentation, l'Interfédé la remplit également en participant à la Commission CISP et à la commission AIS PEOE¹⁴ toutes deux instituées au sein du CESE Wallonie.



¹⁰ Le rapport analytique est disponible sur le site internet de l'Interfédé.

¹¹ Arrêtés du gouvernement wallon.

¹² DPR: Déclaration de Politique Régionale

¹³ Méthode IOD : méthode spécifique d'intervention sur les offres et les demandes (méthode IOD) afin de proposer un ensemble de stratégies de soutien dans le but de réussir l'insertion professionnelle durable des demandeurs d'emploi. Cette méthode permet également de lutter contre les stigmatisations et les représentations invalidantes pour éviter la mise en avant de l'insertion sociale en rapport à l'insertion professionnelle.

¹⁴ Commission AIS PEOE : La Commission AIS (Action et Intégration sociale) PEOE (Personnes étrangères et d'origine étrangère) est instituée au sein du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie. Dans le cadre de la réforme de la fonction consultative, la Commission AIS a été élargie à la section "Intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère", composée d'experts associés émanant de ce secteur (dont l'Interfédé) et qui viennent enrichir les réflexions menées sur le thème de l'intégration. Les Commissions constituent le premier lieu, au niveau du CESE Wallonie, où se rencontrent et dialoguent les représentants des organisations patronales, syndicales et environnementales. C'est au sein des Commissions que les projets d'avis du CESE Wallonie sont élaborés. Elles débattent aussi d'enjeux et des politiques stratégiques pour l'avenir de la Wallonie.

LE PROJET EUROPÉEN SUR LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS D'APPRENTISSAGE EN CISP A DÉBOUCHÉ SUR 4 AXES DE TRAVAIL QUI, SOUTENUS PAR LE PLAN DE RELANCE POUR LA WALLONIE, SERONT DÉCLINÉS EN PLUSIEURS ACTIONS DÈS 2022.

DOSSIER

Par ailleurs l'Interfédé rencontre trimestriellement le Forem pour faire le point des questions et problèmes qui peuvent émailler les relations, contractuelles ou non, entre le Forem en tant que service régional de l'emploi et le secteur des CISP. L'Interfédé participe avec le Forem et d'autres partenaires à la Commission des opérateurs de l'accompagnement individualisé.

L'Interfédé représente également le secteur au niveau des instances communautaires compétentes en matière de formation en participant aux travaux du SFMQ, au Comité d'experts du Cadre francophone des certifications (CFC), au Comité de concertation enseignement formation et, en se coordonnant avec la FeBISP¹⁵ sur différents dossiers. Enfin, l'Interfédé représente le secteur dans les **instances de concertation sociale** (Fesefa et CESSoc) afin de soutenir le dialogue entre les représentants des employeurs et les représentants des travailleurs, mais aussi pour construire des positionnements cohérents au sein de la sous-commission paritaire 329.02. Elle siège aussi au **Comité de gestion du Fonds Maribel** et au Comité de gestion du **Fonds 4S**¹⁶, rencontre ponctuellement le Consortium de la validation des compétences, se concertent avec la Fébisp sur des sujets qui concernent l'insertion socioprofessionnelle bruxelloise et wallonne.

> Renforcer la coopération sous régionale

Afin de renforcer la coopération des centres au niveau sous-régional, l'Interfédé coordonne les plateformes CISP et la représentation de l'Interfédé au sein des Instances Bassins Enseignement qualifiant Formation Emploi (IBEFE).

Les réunions de plateformes ont pour objectifs de mettre en place des projets sous-régionaux répondant à des problématiques locales et facilitant le parcours de



formation des stagiaires ; de renforcer les liens entre CISP d'une même sous-région et de développer des partenariats avec les opérateurs de la formation et de l'insertion au niveau local ; de se concerter sur toutes les matières relatives au dispositif d'accompagnement des demandeurs d'emploi et de coopération pour l'insertion avec les partenaires et autres acteurs du dispositif ; de se concerter sur les matières relatives au décret CISP en ce qui concerne leur mise en œuvre concrète et leur impact sur le terrain ; et d'alimenter les réflexions et positionnements stratégiques ou politiques de l'Interfédé, sur le champ de compétences des plateformes.

> Conseiller et orienter le public

Depuis sa création en 1998, l'Interfédé est partenaire du CEFO qui se conçoit comme une structure d'accueil, d'information, de conseil et d'orientation, multi partenariale, et pluridisciplinaire. Le CEFO est accessible gratuitement et en libre accès pour un large public en recherche d'une formation, d'une orientation ou en vue de créer son activité. Ce public est pris en charge par des conseillers¹⁷. L'Interfédé compte une vingtaine de conseillers dans les 11 CEFO couvrant le territoire de la Région wallonne.

Peu à peu, le dispositif CEFO évolue vers le **dispositif d'Orientation tout au long de la vie (OTLAV)** en articulation avec les **Cités des métiers**. Des changements en perspective par une prochaine intégration de l'enseignement obligatoire et une prise en compte des nouvelles modalités d'accompagnement des demandeurs d'emploi mises en place au Forem. Le CEFO change et s'adapte pour **rendre à l'utilisateur la réponse la plus adaptée à son besoin !**

> Mais encore...

Pour soutenir ces missions et les projets et actions qui en découlent, des missions transversales sont assurées par l'Interfédé. Ainsi au niveau de la communication, les logos CISP et Interfédé donnent au secteur une identité commune. Le site internet rend public les positionnements sectoriels et met en visibilité les activités. Les autres outils de communication sont : le trimestriel L'Essor, une page FaceBook, une chaîne Youtube, une newsletter pour la formation, des vidéos (validation des compétences et présentation des CISP). Enfin des initiatives telles que "Les CISP en action", des journées portes-ouvertes, des Assemblées sectorielles... sont organisées.

Cet article ne serait pas complet s'il n'évoquait pas le travail des collègues de l'Interfédé qui assurent, bien souvent dans l'ombre, la **gestion administrative et financière** et le soutien **logistique** mais sans qui ces missions ne pourraient être mises en œuvre. Car c'est bien le collectif qui est au cœur des pratiques de l'Interfédé pour soutenir le secteur, ses travailleurs et ses publics. ●

VÉRONIQUE KINET,

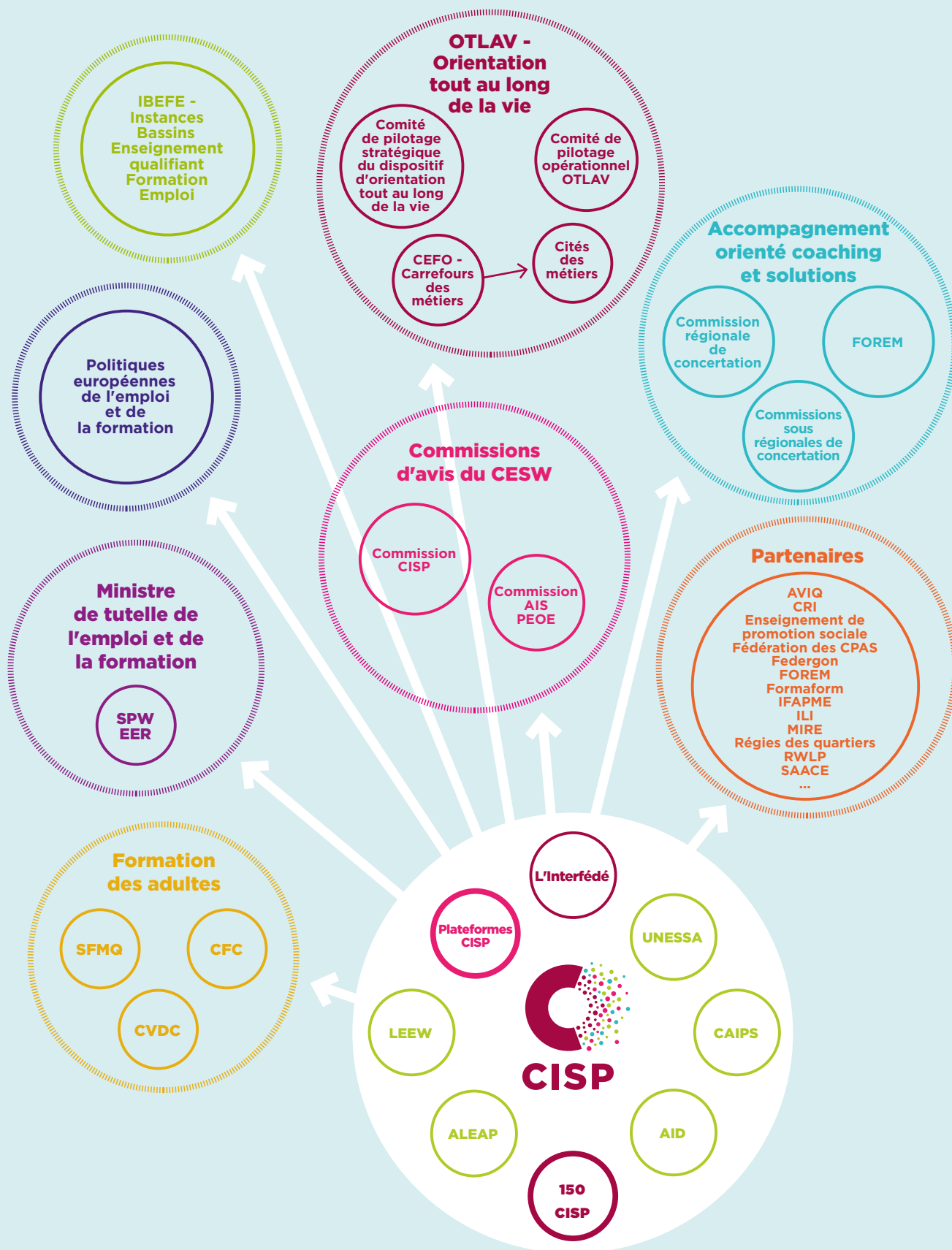
*Coordinatrice Support et CEFO à l'Interfédé
Et membre du Comité de rédaction de l'Essor*

¹⁵ Fédération Bruxelloise des organismes d'Insertion SocioProfessionnelle et d'Économie Sociale d'Insertion : www.febisp.be

¹⁶ Fonds sectoriel de formation des travailleurs de la CP329.02. Il soutient des actions de formation et d'accompagnement d'équipes. Intégré au sein de l'APEF, il diffuse une offre de formation commune à d'autres Fonds via le catalogue FormAction. L'Interfédé y représente la CESSoc.

¹⁷ Tout conseiller, quel que soit son opérateur d'origine, doit être en mesure de d'informer tous les publics et avoir une connaissance des offres de services de tous les partenaires du dispositif. Les expertises des conseillers acquises par rapport à leur secteur d'origine sont mutualisées avec les conseillers des autres partenaires (et vice-versa) pour offrir un service le plus complet et pertinent qui soit aux usagers du CEFO.

Le secteur CISP et les acteurs de la formation professionnelle et de l'orientation tout au long de la vie



Voir la signification des acronymes dans les articles de cet Essor.
SPW EER : SPW Economie Emploi Recherche

Enjeux et perspectives du secteur CISP

DOSSIER

Les années à venir qui se profilent sont porteuses de nombreux défis à relever pour le secteur des CISP. Au-delà d'une crise sanitaire qui a grandement bouleversé ces deux dernières années les activités des centres et a demandé une faculté d'adaptation rapide et soumise à toute épreuve. Plusieurs réformes ou projets portés par le Gouvernement wallon et notre ministre de tutelle vont encore accélérer le rythme des changements et des transformations à opérer au sein du secteur.

Nous pouvons citer tout d'abord **la réforme de l'accompagnement¹ des demandeurs d'emploi** qui entrera progressivement en vigueur au 1^{er} janvier 2022. La philosophie de cette réforme peut nous laisser croire que nous allons assister à un changement de paradigme de l'accompagnement des demandeurs d'emploi qui sera plus humain et plus qualitatif. Serait-ce même une révolution au sein de l'institution Forem ? Il faut reconnaître que cette réforme s'imposait au vu de la **persistance de l'éloignement d'un grand nombre de personnes du marché de l'emploi** et en particulier des publics plus fragilisés dont la situation socioéconomique constitue un véritable frein à leur insertion durable sur le marché du travail. Cette réforme touche donc à la question épineuse des **dispositifs à mettre en œuvre pour améliorer l'insertion socioprofessionnelle**. Et là, nous sommes perplexes sur la capacité du Forem à répondre à cet enjeu de taille d'un accompagnement plus adapté à la personne. **Le défi pour les CISP sera alors de participer à cette réforme, comme partenaires du Forem, tout en ne renonçant pas à leurs valeurs et aux fondements qui font la force de notre secteur.** Nous nous battons s'il le faut pour que les demandeurs d'emploi restent acteurs à part entière de leur parcours de vie et professionnel, que leurs droits fondamentaux soient protégés et respectés, que la liberté de choix leur soit garantie. **Les centres revendiqueront une relation partenariale équilibrée, respectueuse de chacun, sans débordement ou excès d'autorité.**

Cette réforme s'inscrit aussi dans l'ère du **tout à l'objectivation et au numérique²**. La digitalisation s'imisce un peu partout



dans les différentes sphères de notre vie, et la formation professionnelle n'échappe pas à cette tendance. C'est là aussi un important défi à relever pour notre secteur dès aujourd'hui et à l'avenir. Nous ne pouvons contester que **le numérique représente des avancées positives et un réel progrès dans divers domaines**. Mais nous ne devons pas perdre de vue la face cachée d'un monde numérisé à tout crin. **La fracture numérique est une réalité pour les publics accueillis en formation mais aussi pour une partie des travailleurs**

de nos centres.

Pour les premiers, il s'agira de toujours leur garantir une formation ou un accompagnement en face à face et d'éviter tout excès dans le recours aux outils numériques. **Une mission citoyenne de former au numérique peut nous être reconnue** mais il ne peut s'agir d'une contrainte imposée à notre

¹ Voir à ce sujet Essor n°97, L'accompagnement, tous. toutes concerné.e.s !, 3^{ème} trimestre 2021.

² Voir à ce sujet Essor n° 95, Le numérique dans les CISP, tout un chantier, 1^{er} trimestre 2021.

Le nr 95 “Le numérique dans les CISP, tout un chantier”

Ce numéro met en évidence les enjeux que constitue le numérique pour les personnes en formation et les CISP. Il part du constat que le numérique ne profite pas à toutes et tous. Une importante partie de la population rencontre en effet des difficultés d'accès et d'usage et se retrouve dès lors exclue de nombreux droits, biens et services. La numérisation à outrance des services induit des mécanismes producteurs d'inégalités et éloigne les citoyens de leurs droits fondamentaux. Le numéro met en évidence les actions menées par les CISP et l'Interfedé et circonscrit des questions éthiques et pédagogiques. Il dit définitivement non au tout au numérique et situe le numérique dans le paysage institutionnel wallon.

<https://www.interfedé.be/publication/le-numerique-dans-les-cisp-tout-un-chantier/>



public. Aujourd'hui, les centres font preuve d'imagination et d'innovation pour trouver le juste équilibre afin de ne pas induire des inégalités et l'exclusion des personnes fragilisées. A cet égard, **plusieurs projets sont mis en œuvre pour soutenir les centres et leurs équipes** pour un développement progressif et réfléchi du digital dans la formation socioprofessionnelle. L'autre revers de la **fracture numérique**, c'est qu'elle touche aussi nos travailleurs

L'AUTRE REVERS DE LA FRACTURE NUMÉRIQUE, C'EST QU'ELLE TOUCHE AUSSI NOS TRAVAILLEURS ET LEURS COMPÉTENCES CAR LE NUMÉRIQUE ÉVOLUE SANS CESSER ET DEMANDE UN AJUSTEMENT QUASI AU QUOTIDIEN!

et leurs compétences car le numérique évolue sans cesse et demande un ajustement quasi au quotidien! La fonction des travailleurs se modifie aussi car ils sont de plus en plus sollicités pour accompagner les stagiaires dans leurs démarches en ligne, ce qui les détourne de leur rôle premier de formation ou d'accompagnateur social. **La vigilance est donc de mise** pour ne pas déshumaniser notre mission vis-à-vis des publics peu diplômés ou peu qualifiés et ne pas renforcer leur décrochage.

Une autre réalité à laquelle sont confrontés les CISP, ce sont **les difficultés de recrutement de stagiaires ou d'abandon en cours de formation**. C'est une véritable problématique à prendre à bras le corps. Le phénomène existait déjà mais la pandémie semble l'avoir accentué. Nous ne

sommes pas non plus les seuls concernés. Nous allons devoir **comprendre les causes de désaffection du public** à l'entrée en formation et **surtout agir** pour l'enrayer car nous savons par ailleurs que le public susceptible de se former en CISP n'a malheureusement pas faibli ces dernières années que du contraire. **Alerter le politique est une piste, mettre en place des réponses concrètes sur le terrain en est une autre**. Toutes deux sont complémentaires et doivent se renforcer mutuellement.

Le contexte socioéconomique que connaît la Wallonie a amené son gouvernement à lancer un plan de relance qui démarrera en 2022. **Le secteur des CISP a été désigné partenaire et acteur de ce plan de relance**. Ainsi plusieurs préoccupations portées par le secteur vont trouver réponse dans la mise en place de projets et actions qu'il s'agisse de **renforcer la démarche référentielle**



NOUS DÉFENDONS CLAIEMENT DES VALEURS D'ÉMANCIPATION DES PUBLICS, D'ESPRIT CRITIQUE ET D'INSERTION SOCIÉTALE QUI S'INTÈGRENT PLEINEMENT DANS NOTRE MISSION D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE.



pour fluidifier les parcours de formation, de **rendre le dispositif de la validation des compétences plus accessible** aux publics qui sont les nôtres, **d'élargir ou convertir l'offre de formation des CISP** dans des secteurs ou zones qui le nécessitent, de **soutenir l'accompagnement psychosocial des stagiaires**, de poursuivre le **développement de la formation des travailleurs du secteur**, de renforcer notre participation à **une véritable politique d'orientation** pour les demandeurs d'emploi, de **créer une démarche qualité**, d'appuyer le **développement de partenariats...** Que d'initiatives, nouvelles ou pas,

à mettre en place collectivement et solidai-
rement au cours des trois prochaines années
qui s'annoncent. La réussite de ces actions
dépendra de **l'engagement et de l'investis-
sissement** que nous pourrions y mettre, et
de la **concertation constructive** que nous
aurons avec nos représentants politiques
et publics.

Le dispositif actuel des CISP qui cible et
développe une réelle expertise relative aux
personnes les plus précarisées et les plus
éloignées du marché de l'emploi, pour-
rait encore être amélioré en **allégeant les
contraintes administratives** pour faciliter
l'accès de certains publics-cibles aux CISP
(personnes avec un handicap, personnes
incarcérées, personnes étrangères...),
en **maintenant l'allocation de
chômage ou d'insertion pen-
dant toute la durée de la
formation, en augmentant
le montant de l'indem-
nité de formation** (euro
de l'heure), en soute-
nant financièrement **les
projets d'innovation
dans les CISP ainsi
que les projets axés
vers les personnes qui
nécessitent un accom-
pagnement spécifique**, en
garantissant **la pérennité
des projets** une fois stabili-
sés, etc. Autant d'enjeux que nous
ne perdons pas de vue et que nous

continuerons à travailler avec le politique.
Du chemin reste encore à parcourir...

Enfin, un enjeu fondamental, à défendre
sans cesse, est **le maintien de la liberté
associative**. Celle-ci a perdu de sa force
ces dernières années et sans doute est-ce
le revers de la médaille d'être toujours plus
financés par les pouvoirs publics. C'est une
réalité insidieuse pour l'insertion sociopro-
fessionnelle en Wallonie. Notre secteur ne
peut toutefois être ramené aux prescrits
de l'un ou l'autre décret, nous ne pouvons
être réduits au seul fait de rendre un ser-
vice public délégué, dans le cadre d'une
vision wallonne de politiques plus diri-
gistes. **Nous défendons clairement des
valeurs d'émancipation des publics, d'es-
prit critique et d'insertion sociétale** qui
s'intègrent pleinement dans notre mission
d'insertion sociale et professionnelle. **Nous
croyons à la complémentarité entre les
pouvoirs publics et notre secteur**, ce qui
demande de délimiter les zones d'actions et
de pouvoir de chacun. Mais nous ne voulons
pas d'une restriction du champ d'action des
CISP à une seule politique utilitariste. Nous
ne voulons pas d'une marchandisation de
nos activités, au risque de mettre de côté
les personnes les plus précarisées. Là est
sans nul doute notre combat permanent. ●

ANNE-HÉLÈNE LULLING,

*Secrétaire générale de l'Interfédé
Et membre du Comité
de rédaction de l'Essor*



Les CISP par bassin Lieux de formation

Brabant wallon

Wallonie picarde

Hainaut Centre

Hainaut Sud

Namur

Plus de
400 filières
de formation
en Wallonie

Se former autrement !

L'essor n°98 > 30 < 4° trim 2021

SECTEUR CISP, EN ROUTE VERS LE FUTUR



Liège

Verviers



CISP
centres d'insertion
socioprofessionnelle



Les CISP dans le Bassin du Brabant wallon

1 > AID Val de Senne asbl
1480 Tubize
www.aidvaldesenne.be

2 > A idées formation asbl
1400 Nivelles
www.aid-formation.be
1490 Court-Saint Etienne
www.aid-formation.be

3 > APIDES
1490 Court-Saint Etienne
info@apides.be
1348 Louvain-la-Neuve
www.apides.be

4 > CADRECI
1480 Tubize
www.cadreci.be

5 > CESEP
1400 Nivelles
www.cesep.be

6 > Collectif des Femmes
1348 Louvain-la-Neuve
www.collectifdesfemmes.be

7 > Crabe
1370 Jodoigne
www.crabe.be

8 > La ferme de Froidmont Insertion
1330 Rixensart
www.froidmontinsertion.be

9 > La Passerelle
1480 Tubize
www.aid-com.be/fr/membre/la-passerelle-eft

10 > Le Bric
1400 Nivelles
www.lebric.be

11 > Lire et Ecrire Brabant wallon
1400 Nivelles (Siège central) -
Tubize - Braine-l'Alleud -
Genappe - Ottignies - Perwez
www.lire-et-ecrire.be

12 > Mode d'Emploi
1400 Nivelles - Wavre
www.modedemploiasbl.be/regions/brabant-wallon/

13 > Parfums du Monde
1480 Tubize
www.aid-com.be/fr/membre/parfums-du-monde



14 > SJB
1360 Perwez
www.sjb-formation.be

Les CISP dans le Bassin de Hainaut-Centre

1 > Adeppi
7000 Mons
www.adeppi.be

2 > AID Hainaut Centre
7000 Mons, 7012 Jemappes,
7100 La Louvière, 7100 Haine-Saint-Paul
et Haine-Saint-Pierre
www.aid-hainautcentre.be

3 > Au Four et au Moulin
7000 Mons
www.afam.be

4 > Borinage 2000
7033 Cuesmes - 7012 Jemappes
<https://borinage2000-09.webself.net>

5 > CEFOP
7000 Mons
www.cefop.be

6 > Contrepoint
7100 La Louvière (Hainaut Centre)
www.contrepoint.be

7 > Déclic Emploi
7000 Mons
<http://monswapi.lesassociationssolidaris.be/declic-emploi/>

8 > Droit et Devoir asbl
7000 Mons
www.droitetdevoir.com

9 > EFT L'Appui
7370 Dour
www.eftlappui.be

10 > En Avant
7011 Ghlin
www.asblenavant.be

11 > Ferme Delsamme (CPAS de La Louvière)
7100 La Louvière
www.fermedelsamme.be

12 > GSARA
7100 La Louvière
www.gsara.be

13 > La Renouée asbl
7012 Flénu
larenouee@skynet.be

14 > Le Pied à l'Etrier
7011 Ghlin
FB : @Le Pied à l'Etrier

15 > Le Plein Air (CPAS de MONS)
7033 Cuesmes
www.cpas.mons.be/services/emploi-insertion/le-plein-air

16 > Le Quinquet
7060 Soignies
www.lequinquet.be

17 > Lire et Ecrire - Centre Mons-Borinage
7100 La Louvière
www.lire-et-ecrire.be/centremonsborinage

18 > Maison de la solidarité (CPAS de Chapelle-lez-Herlaimont)
7160 Chapelle-lez-Herlaimont
cpas.chapelle.lez.herlaimont@publilink.be

19 > Mode d'Emploi Mons-La Louvière
7100 Haine St Pierre - 7000 Mons -
7100 La Louvière
www.modedemploiasbl.be/regions/mons-la-louviere/

20 > Pourquoi Pas Toi
7000 Mons
<http://asblpourquoipastoi.wixsite.com/asblpourquoipastoi>

21 > SAFSB - Département CREAFORM
7340 Pâturages
www.creaform.org

22 > SAFSB - Département STRUCTURE
7170 La Hestre
www.manage-commune.be/economie/a.s.b.l.-structure

23 > SECOS
7011 Ghlin
www.secos.be

24 > Sovalue
7090 Braine Le Comte
www.sovalue.be

25 > Symbiose
7160 Chapelle-lez-Herlaimont
anne-dejonghe@skynet.be •
asblsymbiose@skynet.be

26 > Transvia
7301 Hornu
www.transvia-asbl.be





Les CISP dans le Bassin du Hainaut Sud - Charleroi

1 > Accueil et Promotion des Immigrés (API)

6030 Marchienne-au-Pont -
6000 Charleroi
www.apicharleroi.be

2 > AID Soleilmont

6031 Monceau-sur-Sambre
www.aid-soleilmont.be

3 > Archipel

6031 Monceau-sur-Sambre
www.archipel-asbl.be

4 > Ateliers de Pontauray

5650 Walcourt
www.pontauray.be

5 > Avanti

6030 Marchienne-au-Pont
www.avanti-asbl.be

6 > BRASEAP

6560 Erquelinnes
www.braseap.be

7 > Cap - Info

6560 Erquelinnes
www.capinfo.be



8 > Carrefour

5660 Couvin -
6460 Chimay -
5660 Walcourt -
5600 Philippeville
www.asblcarrefour.be

9 > Cellule Solidarité Emploi

6210 Les Bons Villers
FB : @Cellule Solidarité Emploi

10 > Centre de formation de Treignes (CFT)

5670 Viroinval
www.centreformationtreignes.com

11 > CET Retravailler Charleroi-Thuin

6530 Thuin
www.lilon.be

12 > Centre pilote pour la formation et l'économie sociale

6210 Frasnes-lez-Gosselies
centre.pilote.asbl@gmail.com

13 > Chantier

6001 Marcinelle
www.eftchantier.be

14 > CODEF

5670 Olloy-sur-Viroin
www.codefasbl.be

15 > CPAS Charleroi - Trans'form

6001 Marcinelle - 6010 Couillet
www.cpascharleroi.be/fr/insertion-sociale/
pole-d-economie-sociale/trans-form

16 > CPAS Courcelles - Emploi et moi

6180 Courcelles
www.cpascourcelles.be/eft

17 > CPAS Fleurus -

La Ptite main fleurussienne
6224 Wanfercée-Baulet
www.cpasfleurus.be/services/
entreprise-de-formation-par-le-travail

18 > L'Esson

6530 Thuin
www.essor-asbl.be

19 > FUNOC

6000 Charleroi -
6031 Monceau-sur-Sambre -
6060 Gilly
www.funoc.be

20 > Le Gerموir

6031 Monceau-sur-Sambre
www.germoir.be

21 > Le Levain

6200 Châtelet
www.eftlelevain.be

22 > Lire et Ecrire Charleroi-Sud Hainaut

6000 Charleroi
www.lire-et-ecrire.be/charleroisudhainaut

23 > Mode d'emploi Charleroi-Thuin

6000 Charleroi
www.modedemploiasbl.be/regions/charleroi/

24 > Quelque chose à faire

6031 Monceau-sur-Sambre
www.qcaf.be

25 > SIMA Charleroi

6000 Charleroi
info@simacharleroi.be

Les CISP dans le Bassin de Huy-Waremme

1 > Adeppi

4500 Huy
www.adeppi.be

2 > Alternatives formations (AIGS)

4300 Oleye (Waremme)
www.alternatives-formations-oisp.be

3 > Cense Equi'voc

4280 Lens-Saint-Rémy (Hannut)
www.cense-equi-voc.org

4 > COF (Centre d'orientation et de formation)

4540 Amay
www.cof.be

5 > Côté cour (CPAS d'Amay)

4540 Amay
www.amay.be/economie/emploi/e-f-t-cote-cour-cote-jardin

6 > Devenirs

4570 Vyle-et-Tharoul (Marchin)
www.devenirs.be

7 > Lire et Écrire Liège-Huy-Waremme

4500 Huy
www.lire-et-ecrire.be/liegehuywaremme

8 > Mode d'emploi

Liège-Huy-Waremme-Verviers
4500 Huy
www.modedemploiasbl.be/regions/liege-2/

9 > Work Inn

4300 Waremme
www.workinn.be

Les CISP dans le Bassin de Liège

1 > Acacia

4000 Liège, 4100 Seraing
www.acaciarestaurant.be

2 > Agora

4000 Liège
www.mocliege.be/activites/agora

3 > Alternatives formations (AIGS)

4040 Herstal
4020 Wandre
www.alternativesformations-oisp.be

4 > AID Alter form

4000 Liège
mocliege.be/activites/alter-form-2/

5 > Aide sociale aux justiciables

4000 Liège
www.asj-liege.be

6 > Article XXIII

4000 Liège
www.article23.eu





7 > Centre liégeois de formation (CLF)

4000 Liège

www.pmtic.net/centre-liegeois-de-formation

8 > Charlemagn'rie

4040 Herstal

www.charlemagnrie.be

9 > Cynorhodon

4684 Haccourt

www.cynorhodon.be

10 > Echafaudage

4000 Liège

www.echafaudageasbl.be

11 > EDIT

4020 Bressoux

www.editasbl.be

12 > EFT Construct

4460 Bierset

www.eftconstruct.com

13 > Enaip en pays de Liège

4000 Liège

www.enaip-liege.be

14 > EVA

4000 Liège

www.asbleva.be

15 > Formathé

4100 Seraing

www.formathe.net



16 > Futur H

4000 Liège

www.futurh.be

17 > Gavroche

(CPAS de Beyne-Heusay)

4610 Beyne-Heusay

cpas.beyne-heusay.be/fr/services/cisp-gavroche

18 > GSARA

4031 Angleur

www.gsara.be

19 > JEFAR – Job Emancipation Formation Apprentissage Réinsertion

4000 Liège

www.jefar.be

20 > La Bobine

4020 Droixhe

www.labobine.be

21 > La Bourrache

4342 Hognoul

www.labourrache.org

22 > Le Cortil

4122 Neupré

04/371.55.30

4100 Seraing

www.cortigroupe.be/le-cortil/

23 > Le Coudmain

4100 Seraing

www.lecoudmain.be

24 > Le Pont

4140 Sprimont

fr-fr.facebook.com/lepontsprimont/

25 > Le Timon

4350 Momalle

www.letimonasbl.be

26 > Lire et Écrire

Liège - Huy - Waremme

4430 Ans, 4000 Liège,

4100 Seraing et 4600 Visé

www.lire-et-ecrire.be/liegehuywaremme

27 > Microbus

4000 Liège

www.microbus.be

28 > Mobitex

4400 Flemalle

www.mobitex.be

29 > Mode d'emploi

Liège-Huy-Waremme

4000 Liège

www.modedemploiasbl.be

30 > Perspectives

4400 Flemalle - 4420 Saint-Nicolas

www.performat.be

31 > Proforma

4031 Angleur

fr-fr.facebook.com/Asbl.Proforma/

32 > Retravailler

4000 Liège

www.retravailler-liege.be

33 > SOFFT - CVFE

4000 Liège

<https://sofft.be>

34 > Step métiers

4000 Liège

<https://stepmetiers.be/>

35 > Work'inn

4000 Liège - 4020 Wandre

4040 Herstal - 4690 Eben-Emael

www.workinn.be



Les CISP dans le Bassin du Luxembourg

1 > CEPST - Centre d'Education Permanente et de Promotion Sociale des Travailleurs

6700 Arlon

www.cepst.be

2 > Form'action

(CPAS de Neufchâteau)

6840 Neufchâteau

www.neufchateau.be/fr/ma-ville/services-communaux/cpas/entreprise-de-formation-par-le-travail-eft

3 > Futur simple

6680 Sainte-Ode

<http://www.beauplateau.be/pages/futursimple.html>

4 > Halle de Han

6730 Tintigny

www.halledeshan.be

5 > Habilux

6688 Bastogne, 6700 Arlon

www.habilux.be/

6 > La Renardière

6880 Bertrix

www.larenardiere.be

7 > La Source

6830 Bouillon

www.lasource.be



8 > La Toupie

6700 Arlon

www.latoupie-aspi.info

9 > La Trêve

6688 Bastogne

www.latreve.be

10 > Le Trusquin

6900 Marche-en-Famenne

www.trusquin.be

11 > Lire et Écrire Luxembourg

6800 Libramont

www.lire-et-ecrire.be/luxembourg

12 > Miroir vagabond

6990 Bourdon

www.miroirvagabond.be/

13 > Mode d'emploi Luxembourg

6700 Arlon

www.modedemploiasbl.be/regions/luxembourg-2/





Les CISP dans le Bassin de Namur

1 > À l'Ovrage
5590 Ciney
www.alovrage.be

2 > AFICO
5000 Namur
www.afico.be



3 > Alpha 5000
5000 Namur
www.alpha5000.be

4 > Ateliers de Pontaur
5640 Mettet (Pontaur) -
5650 Walcourt
www.pontaur.be

5 > Club Artisanal et Culturel de Tamin
5060 Tamin
www.mjsambreville.be

6 > La Calestienne
5570 Beauraing
www.calestienne.be

7 > CEDEG
5030 Gembloux
www.cedeg.be



8 > Centre européen du travail (CET) - Retravailler
5000 Namur
www.lilon.be •
www.retravailler-namur.be

9 > CFP Nouveau Saint Servais - Le Hublot
5000 Namur
www.nouveausaintservais.org
www.lehublot.be

10 > Charlemagne
5680 Matagne-la-Petite
www.eftcharlemagne.be

11 > Depromesem
5620 Florennes
www.depromesem.be

12 > L'Envol
5300 Andenne
www.lenvolandenne.be

13 > Espaces
5590 Ciney
www.espaces.be



14 > Focades
5300 Andenne
www.focades.be

15 > Forma
5000 Namur
www.asblforma.be

16 > Groupe Animation de la Basse Sambre (GABS)
5060 Auvelais
www.gabs.be

17 > Jeunes Au Travail (JAT)
5100 Jambes
www.jeunesautravail.be

18 > Lire et Ecrire Namur
5000 Namur - 5060 Auvelais -
5500 Dinant - 5620 Florennes -
5190 Jemeppe-sur-Sambre
www.lire-et-ecrire.be/namur

19 > Mode d'Emploi
5000 Namur
www.modedemploiasbl.be

20 > L'Outil
5000 Namur
www.loutil.cpasnamur.be

21 > Le Perron de l'Ilon
5000 Namur
www.perrondelilon.be

22 > Réalisation Téléformation Animation (RTA)
5000 Namur
www.rta.be

23 > Solidarité Emploi Logement (SEL)
5590 Ciney
www.selciney.be

24 > Vis à Vis
5000 Namur
www.visavis.be

Les CISP dans le Bassin de Verviers

1 > CAP Terre
4970 Stavelot
www.capterre.be

2 > Croc'Espace
4800 Verviers
www.crocespace.be

3 > EDIT
4800 Verviers
www.editasbl.be

4 > EPI
4800 Verviers
www.epi-formation.be

5 > ÉSOPE
4800 Verviers
www.esope.be

6 > ISOCÈLE
4800 Verviers
www.isocele.be

7 > LE CID
4820 Dison
www.cidasbl.be

8 > Lire et Écrire Verviers
4800 Verviers - 4820 Dison -
4800 Ensival
www.lire-et-ecrire.be/verviers

9 > Sima Verviers
4800 Verviers
www.asblsima.be

Les CISP dans le Bassin de Wallonie picarde

1 > AID l'Escale
7500 Tournai
www.aid-com.be

2 > ADEPPI asbl
7500 Tournai
info@adeppi.be



3 > Déclic Emploi
7500 Tournai
monswapi.lesassociationssolidaris.be

4 > Femmes Actives
7500 Tournai
www.acfi.be

5 > Initiative Formation Insertion asbl
7500 Tournai
www.ifi-cisp.be

6 > Lire et Ecrire Wallonie picarde
7500 Tournai
www.lire-et-ecrire.be

7 > Mode d'Emploi région picarde
7500 Tournai
www.modedemploiasbl.be

8 > Tremplin 2000
7500 Tournai
tremplin2000.asbl@skynet.be



**Les cinq fédérations
membres de l'Interfédération
des CISP sont :**

**ACFI BY UNESSA Action
Coordonnée de Formation
et d'Insertion**

www.acfi.be tél. 02/640.44.07

**AID Actions Intégrées
de Développement**

www.aid-com.be
tél. 02/246.38.61 (62 ou 65)

**ALEAP Association Libre
d'Entreprises d'Apprentissage
Professionnel**

www.aleap.be
tél. 081/24.01.90

**CAIPS Concertation
des Ateliers d'Insertion
Professionnelle et Sociale**

www.caips.be tél. 04/337.89.64

Lire et Écrire Wallonie

www.lire-et-ecrire.be
tél. 081/24.25.00

Le Comité de rédaction

Salima AMJAHAD, Véronique
DUPONT, Sandra JANSSENS,
Véronique KINET, Anne-Hélène
LULLING, Sébastien VAN NECK,
Muriel WILQUET, Inès WILMET

Secrétaire de rédaction

Véronique Kinet 081/74.32.00
secretariat@interfed.be

Rédactrice en chef

Véronique DUPONT

**Ont contribué à la rédaction
des articles**

Juliette VILLEZ,
Jean-Luc VRANCKEN

Crédit photos

AFT Bruxelles, AID Valor,
Interface 3 Namur, Le Bric,
Alain MAES, Françoise ROBERT

Éditrices photos

Sandra JANSSENS
et Véronique KINET

L'essor

L'essor de l'Interfédé :
La revue trimestrielle
du secteur de l'insertion
socioprofessionnelle

Rue Marie-Henriette, 19-21
5000 Namur
Tél.: 081/74 32 00
Fax : 081/74 81 24
secretariat@interfed.be

Mise en page :
Olagil
www.olagil.be

Les données diffusées pourront
être reproduites par tout
utilisateur qui sera tenu
d'en indiquer la source.

Interfédération des CISP asbl
ACFI BY UNESSA • AID • ALEAP •
CAIPS • Lire et Écrire Wallonie

Numéro d'entreprise :
BE 0439.244.011
N° de compte :
BE 60 0013 2078 8170



www.interfed.be

*Interfédération
des Centres d'insertion
socioprofessionnelle
ASBL*



LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN ET LA WALLONIE
INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR



Wallonie

Avec le soutien de la Wallonie
et du Fonds social européen